



## AQUA DOMITIA

### MAILLON BITERROIS T2 – HAUT SERVICE

**COMMUNE DE THEZAN-LES-BEZIERS  
COMMUNE DE MURVIEL-LES-BEZIERS  
COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS**

**NOTE POUR LA DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE  
ENQUETE PREALABLE A L'INSTITUTION DE SERVITUDES  
POUR L'ETABLISSEMENT A DEMEURE DE  
CANALISATIONS SOUTERRAINES D'IRRIGATION PREVUE  
PAR LES ARTICLES L152-3 ET SUIVANTS DU CODE  
RURAL**

*Octobre 2017*



<b>1. PREAMBULE - CONTEXTE DE L'OPERATION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. STATUT DE BRL JUSTIFIANT LA MISE EN OEUVRE DE LA SERVITUDE DE L'ARTICLE L152-3 DU CODE RURAL. ....</b>	<b>3</b>
2.1 Critère organique	3
2.2 Textes spécifiques justifiant la possibilité pour BRL de mettre en oeuvre la servitude du code rural	3
<b>3. NOTE DONNANT TOUTES PRECISIONS UTILES SUR LA DEMANDE D'INSTITUTION DE SERVITUDES .....</b>	<b>4</b>
3.1 Description des futurs travaux/caractère technique	4
3.2 Ressource en eau et besoins	7
3.3 Enjeux environnementaux	7
<b>4. PROFONDEUR MINIMALE D'IMPLANTATION DES CONDUITES.....</b>	<b>8</b>
<b>5. LARGEUR DE LA BANDE DE SERVITUDE .....</b>	<b>8</b>
<b>6. PLAN PARCELLAIRE ET LISTE DES PROPRIETAIRES.....</b>	<b>8</b>

## 1. PREAMBULE - CONTEXTE DE L'OPERATION

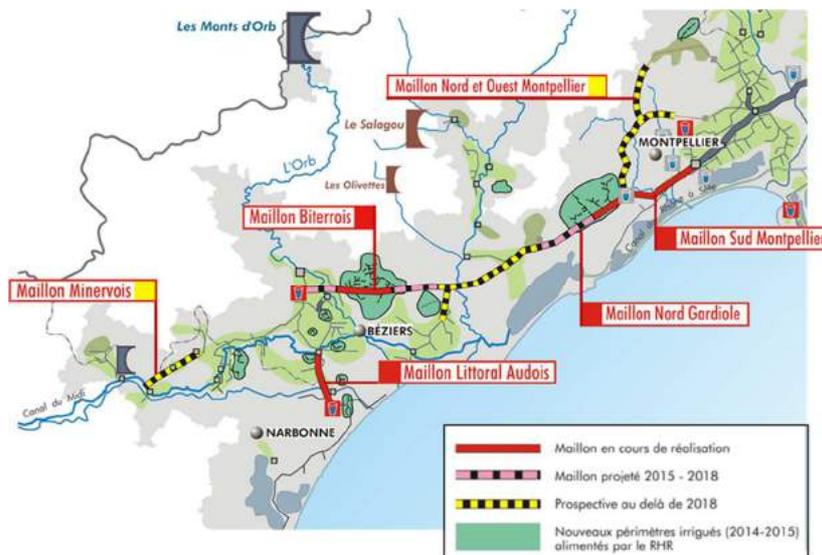
Le programme Aqua Domitia est un **projet de sécurisation des ressources en eau du Languedoc-Roussillon**, porté par la Région Occitanie (ci-après dénommée la Région), gestionnaire du réseau hydraulique régional, et son concessionnaire BRL qui assure la maîtrise d'ouvrage technique du projet.

Le programme Aqua Domitia consiste à apporter, par des canalisations enterrées, **une ressource en eau complémentaire sur la Région pour garantir durablement la satisfaction des besoins en eau des communes entre Montpellier et Narbonne**, : sécuriser l'alimentation en eau potable, accompagner le développement économique et touristique, maintenir et développer une agriculture diversifiée de qualité et une viticulture compétitive malgré le changement climatique ...

En conjuguant la ressource du Rhône avec les ressources locales, **le projet Aqua Domitia vise à concilier le développement économique de la Région et la préservation de l'environnement**, en allégeant la pression sur les milieux aquatiques fragiles (nappe du Pli Ouest Montpellier, fleuve Hérault, nappe Astienne, fleuve Aude ...)

Le projet Aqua Domitia est un programme composé de six maillons géographiques fonctionnels et indépendants :

- ▶ le maillon Sud Montpellier
- ▶ le maillon Nord Gardiole
- ▶ **le maillon Biterrois**
- ▶ le maillon Nord et Ouest Montpellier
- ▶ le maillon Littoral Audois
- ▶ le maillon Minervois



La longueur totale des maillons sera d'environ 140 km. La capacité maximale de débit du projet Aqua Domitia sera de 2,5 m<sup>3</sup>/s. Les diamètres des conduites s'échelonneront entre 600 mm et 1200 mm, selon les maillons. L'adducteur Aqua Domitia alimentera des réseaux de desserte locale à réaliser en parallèle, pour amener l'eau au plus près des usagers.

Du fait de sa dimension interbassins, le programme Aqua Domitia a été soumis à un Débat Public. Ce débat, qui s'est déroulé du 15 septembre au 29 décembre 2011, a porté sur les objectifs du projet, l'opportunité de le réaliser, et ses caractéristiques.

A l'issue de ce débat, le Conseil Régional, autorité concédante de BRL, a délibéré le 06 avril 2012 pour acter la poursuite du projet ainsi que la prise en compte des principaux enseignements du débat. Le 11 avril 2012, le Conseil d'Administration de BRL, dans le respect du cadre fixé par la délibération du Conseil Régional, a décidé l'engagement de la poursuite du projet Aqua Domitia.

**Les Maillons Nord Gardiole et Biterrois constituent le cœur du projet Aqua Domitia :** l'interconnexion du Maillon Nord Gardiole (41 km de canalisation) et du Maillon Biterrois (31 km de canalisation) permettra de mutualiser les ressources en eau issue de l'Orb avec la ressource en eau du Rhône, et d'alimenter ainsi des réseaux de desserte afin de répondre aux besoins des acteurs du territoire (agriculture, eau potable, tourisme...) sans pénaliser les ressources locales.

Le programme Aqua Domitia, et les Maillons Nord Gardiole et Biterrois, sont financés par la Région, l'Agence de l'eau, les Départements de l'Aude et de l'Hérault, et les Communautés d'Agglomération concernées, ce qui atteste de son intérêt général, et de sa cohérence avec les orientations générales d'aménagement de ce territoire, portées par les collectivités locales.

**Le « Maillon Biterrois »** est un adducteur de diamètre 1000mm qui se déploie entre le fleuve Hérault et Cazouls les Béziers où il se connecte aux réseaux BRL existants, alimentés par le fleuve Orb. Ce maillon mobilise transitoirement la ressource Orb, régulée et sécurisée par le barrage des Monts d'Orb, dans l'attente de l'interconnexion avec la ressource du Rhône.

- ▶ Une 1<sup>ière</sup> tranche du Maillon Biterrois a été réalisée en 2015, avec un linéaire de 8 km d'adducteur entre Thézan et Bassan. Cette première tranche a permis d'alimenter un nouveau réseau d'irrigation portant sur plus de 1 500 ha, ce qui constitue le plus important périmètre d'irrigation financé par les crédits européens FEADER.
- ▶ La 2<sup>ème</sup> tranche du Maillon Biterrois comporte deux parties :
  - Une première partie qui a été lancée en 2016 pour un objectif de mise en eau pour 2018. Elle représente un linéaire global d'environ 5 km entre Bassan et Servian, et permettra d'alimenter de nouveaux réseaux de desserte visant l'irrigation de 800 nouveaux hectares, et financés dans le cadre de la mesure 4.3.3 du Plan de Développement Durable 2014-2020. Les travaux ont démarré ce début d'été 2017.
  - Une deuxième partie appelée Maillon Biterrois T2 Haut Service. La fonction du maillon Biterrois T2 Haut Service est de sécuriser la desserte en eau brute à partir de la ressource Orb en raccordant les conduites installées dans le cadre de la première tranche du Maillon Biterrois à une conduite existante de diamètre 1600 mm.

Ce raccordement s'effectuera par la réalisation d'un gros adducteur appelé « Haut Service ». Il est constitué d'un adducteur hydraulique enterré en diamètre 1000 mm, d'une longueur de 8,3 Km qui reliera l'extrémité amont de la tranche 1, terminée en mai 2015, depuis la parcelle AV0130 commune de Thézan-les-Béziers jusqu'à la parcelle A1372, sur la commune de Cazouls-les-Béziers, comprenant le passage de la traversée de l'Orb en micro-tunnelier situé en limite des communes de Murviel-les-Béziers et Cazouls-les-Béziers.

Le maillon Biterrois Tranche 2 Haut Service sera réalisé pour une mise en service au plus tard en décembre 2020. Les travaux de pose de conduite doivent s'engager sur l'année 2018.

**La présente note porte sur le Maillon Biterrois Tranche 2 Haut Service. En effet, les autorisations n'ayant pu être obtenues avec l'ensemble des propriétaires concernés par le tracé de l'adducteur lors de la négociation amiable, en application de l'article R 152-4 du code rural, elle fournit toutes les précisions utiles sur le projet, en accompagnement de la demande adressée à Mr Le Préfet en vue de l'instauration de servitudes pour l'établissement à demeure de canalisations souterraines d'irrigation, fondée sur l'article L 152-3 et suivants du Code Rural**

## 2. STATUT DE BRL JUSTIFIANT LA MISE EN OEUVRE DE LA SERVITUDE DE L'ARTICLE L152-3 DU CODE RURAL.

### 2.1 CRITERE ORGANIQUE

#### L'article L 152-3 du code rural précise :

« *Il est institué, au profit de collectivités publiques et de leurs concessionnaires ainsi qu'au profit des établissements publics, une servitude leur conférant le droit d'établir à demeure, dans les conditions les plus rationnelles et les moins dommageables à l'exploitation présente et future, en vue de l'irrigation, des canalisations souterraines dans les terrains privés non bâtis, excepté les cours et jardins attenants aux habitations* »

**BRL est concessionnaire de la Région.**

### 2.2 TEXTES SPECIFIQUES JUSTIFIANT LA POSSIBILITE POUR BRL DE METTRE EN ŒUVRE LA SERVITUDE DU CODE RURAL

- **Décret n° 55.253 du 3 février 1955** modifié par le décret n°69-213 du 6 mars 2009 portant règlement d'administration publique relatif à l'octroi de concessions permettant la mise en valeur de certaines régions, lequel dispose en son article 2.

« *L'organisme concessionnaire bénéficie des droits et servitudes prévus par les textes législatifs et réglementaires en vigueur pour les concessionnaires et exploitants de travaux et ouvrages publics de la nature de ceux concédés. Il est chargé de la poursuite des expropriations qui auront fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique*».

- **Décret du 14 septembre 1956** portant concession générale à la Compagnie nationale d'aménagement de la région du bas Rhône Languedoc, des travaux d'irrigation, de mise en valeur et de reconversion dans les départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aude, ainsi que l'exploitation des ouvrages réalisés, lequel prévoit en son article 8 :

« *Le périmètre à l'intérieur duquel pourront être exercés les droits et servitudes visés à l'article 2 du décret du 3 février 1955, est délimité par une ligne en rouge sur la carte annexée au cahier des charges général.* »

Ce périmètre correspond en outre à la liste des cantons et communes figurant au cahier des charges général annexé au traité de Concession, dans lequel figurent les communes concernées par le présent projet.

Au titre de l'article 36 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, une convention de transfert en date du 20 février 2008 a été signée entre l'Etat et la Région Languedoc Roussillon actant la substitution de la Région à l'Etat dans l'ensemble des droits et obligations attachés à la convention de concession et cahier des charges octroyée à BRL par décret du 14 septembre 1956.

Un avenant n°4 en date du 29 janvier 2010 a été signé entre la Région Languedoc Roussillon et BRL pour formaliser la substitution de la Région à l'Etat et prolonger, en outre, l'échéance de la concession jusqu'au 31 décembre 2051.

Le cahier des charges particulier établi entre la Région et BRL en date du 30/12/2015, a défini les conditions de réalisation, d'usage et d'exploitation ainsi que la date prévisionnelle d'achèvement des travaux des Maillons Nord Gardiole et Biterrois tranche 2.

### 3. NOTE DONNANT TOUTES PRECISIONS UTILES SUR LA DEMANDE D'INSTITUTION DE SERVITUDES

#### 3.1 DESCRIPTION DES FUTURS TRAVAUX/CARACTERE TECHNIQUE

La partie Haut Service du Maillon Biterrois tranche 2 prolongera la tranche 1 du Maillon Biterrois mise en service en juillet 2015.

Les travaux de pose de canalisations doivent débuter en 2018 afin d'assurer une mise en eau fin 2020.

Le Haut Service s'étendra sur un linéaire de 8,3 km par un assemblage de canalisations de diamètre 1000 mm depuis la fin de la tranche 1 sur la commune de Thézan-les-Béziers (parcelle AV0130), jusqu'à la parcelle BE149 sur la commune de Cazouls-les-Béziers.

Ce raccordement, par le débit supplémentaire qu'il apportera, permettra de sécuriser le réseau de desserte existante sur l'ensemble du maillon Biterrois.

La conception du Maillon Biterrois Tranche 2 – Haut Service – est dimensionnée pour faire transiter à terme un débit maximal de l'ordre de 1750 l/s et correspondant au débit d'équipement lorsque tous les maillons seront connectés.

Cet adducteur sera enterré de façon à disposer en moyenne de 1 m de recouvrement au-dessus de la génératrice supérieure, par rapport au terrain naturel.

Sur l'ensemble du tracé, les travaux comprendront également la réalisation d'ouvrages hydrauliques tels que des chambres de vanne de sectionnement, des vidanges et ventouses et comportent une traversée du fleuve Orb par microtunnelier.

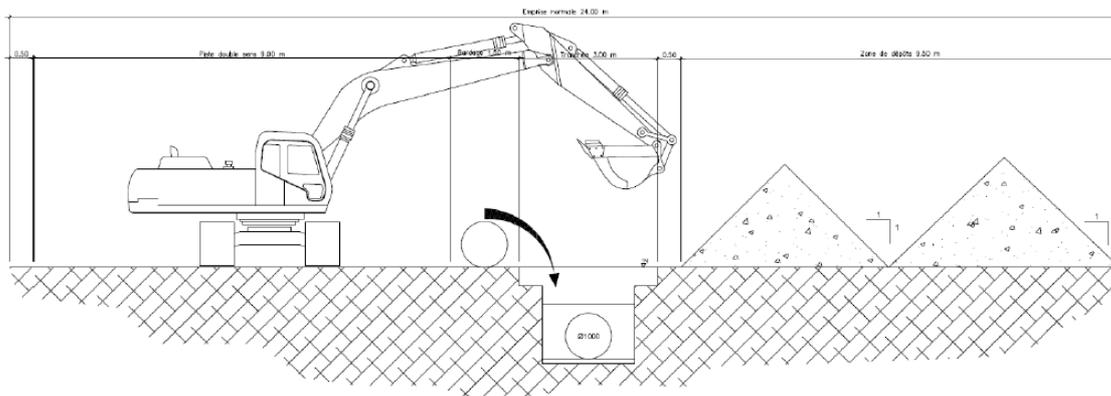
Deux types d'emprises foncières sont à considérer dans le cadre du projet :

**L'emprise définitive dite « servitude »** : bande de 6 mètres de large centrée au niveau de l'axe de la conduite, sur laquelle les constructions futures sont strictement interdites, assurant d'une part la protection de la conduite, et d'autre part permettant l'intervention ultérieure sur le réseau. La conduite étant enterrée à 0,80 m à 1 m du sol, la remise en culture sera possible pour les terrains agricoles et espaces verts traversés, comme c'est déjà le cas pour l'ensemble du réseau régional.

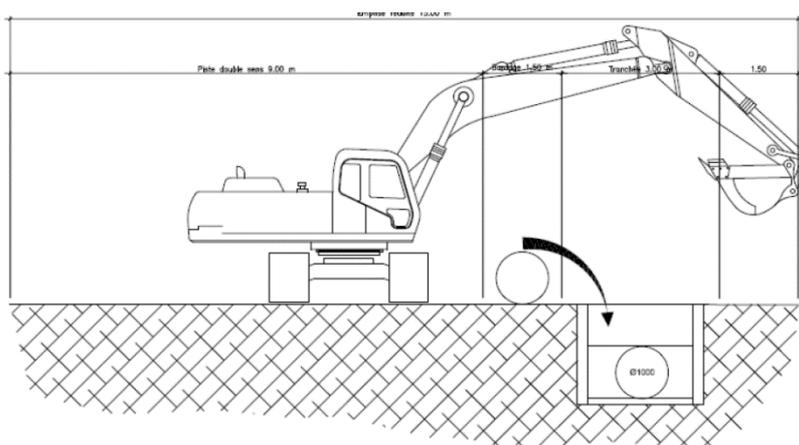
**L'emprise temporaire dite « emprise travaux »** : espace latéral (de largeur variable) nécessaire au travail (excavations, remblaiement, ...) et au déplacement des engins de chantier pendant la phase de travaux. La largeur d'emprise varie de 24 à 15 mètres (y compris l'emprise « servitude »), en fonction des contraintes techniques (environnement, terrain inconsistant, parcelles viticoles ...).

- Les principales emprises travaux sont les suivantes :

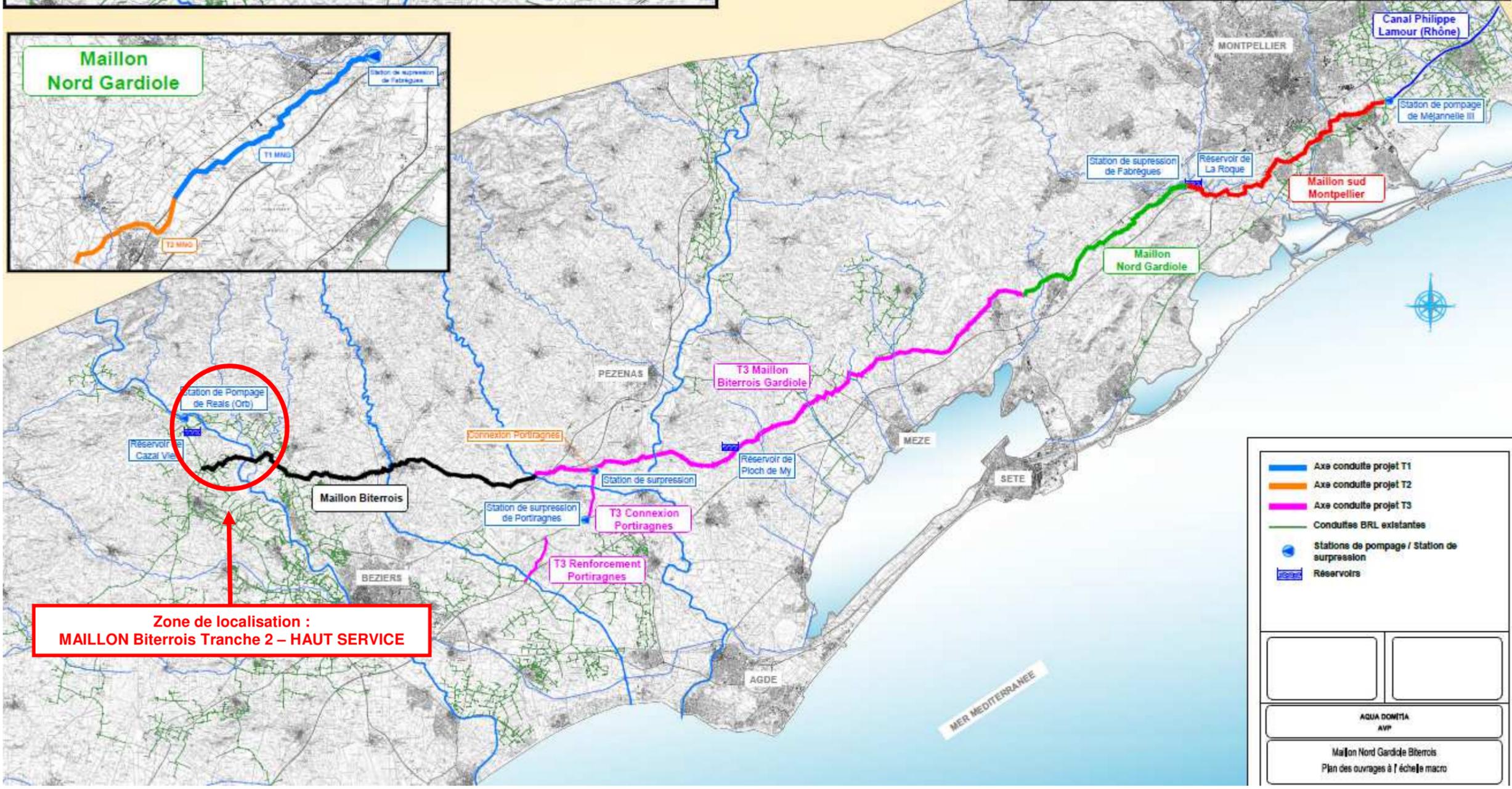
#### Emprise « normale » de 24 m:



Emprise « réduite » de 15m:



La zone concernée par le projet est représentée sur le schéma ci-dessous :



	Axe conduite projet T1
	Axe conduite projet T2
	Axe conduite projet T3
	Conduites BRL existantes
	Stations de pompage / Station de suppression
	Réservoirs
AQUA DOMITIA AVP	
Maillon Nord Gardiole Biterrois Plan des ouvrages à l'échelle macro	



### 3.2 RESSOURCE EN EAU ET BESOINS

Le Maillon Biterrois tranche 2 Haut Service sera alimenté à partir de la ressource Orb, via la station de pompage de Réals, puis sécurisé à terme par la ressource Rhône.

Le Maillon Biterrois tranche 2 Haut Service est dimensionné pour faire transiter, à terme **un débit de pointe de 1750 L/s**.

- ▶ A l'horizon 2020, la mise en eau du Maillon Biterrois tranche 2 Haut Service permettra de sécuriser le réseau de desserte existante sur l'ensemble du maillon Biterrois.
- ▶ Le débit potentiel total pourra transiter à partir du Rhône à partir de 2020, date prévue de l'interconnexion des Maillons Val d'Hérault et Biterrois.

La ressource l'Orb, constitue une ressource à la fois **autorisée, suffisante et sécurisée** :

- ▶ Un prélèvement autorisé et suffisant :BRL dispose d'une autorisation de prélèvement dans l'Orb au lieu-dit Réals. Cette autorisation de prélèvement porte sur 3,6 m<sup>3</sup>/s (Arrêté préfectoral du 17 février 1969). Actuellement, le prélèvement en pointe à Réals est d'environ 1,8 à 2 m<sup>3</sup>/s. Les nouveaux projets vont induire un débit supplémentaire de 500 l/s maximum.  
En conséquence, le projet est bien inscrit dans les débits autorisés et ne nécessite donc pas une autorisation ou une déclaration au titre de la loi eau.
- ▶ Un prélèvement sécurisé : le « Système Orb » constitue une ressource sécurisée par le barrage des Monts d'Orb qui constitue une réserve de 30 Mm<sup>3</sup> en tête de bassin, ayant pour vocation de compenser les prélèvements BRL dans l'Orb en aval, et disposant encore d'un volume disponible dans le barrage estimé à 16 Mm<sup>3</sup> en fin de saison estivale.

A terme, le projet Aqua Domitia, par le transfert de la ressource Rhône, permettra d'assurer la sécurisation complète des réseaux alimentés par l'Orb, pour faire face au changement climatique, ou prévenir tout accident de pollution du fleuve.

### 3.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans le cadre des études préalables au projet, BRL a procédé à un inventaire faune/flore qui a permis d'identifier la sensibilité du projet au regard des espèces protégées et de leur habitat et d'adapter au mieux le tracé d'implantation de la conduite pour minimiser les impacts.

Des réunions de travail ont eu lieu avec les services de la DREAL qui ont abouti au dossier final remis.

Celui-ci prend en compte les modifications de tracé, les contraintes de calendrier travaux ainsi que les mesures d'accompagnement pendant le chantier demandés par la DREAL.

Le rapport final du cadrage écologique a été transmis pour avis auprès de la DREAL en Février 2017, qui n'a pas demandé d'investigations supplémentaires.

BRL a également sollicité par un porté à connaissance en Mars 2017 l'avis de la DDTM concernant le passage des cours d'eau temporaires et permanent traversés par le projet.

L'avis de l'autorité chargée de la police de l'eau a confirmé le 12 Juin 2017 que les futurs travaux concernant le mode de franchissement des cours d'eau sur le tronçon concerné ne sont pas soumis à un dossier de déclaration « EAU » eu égard aux seuils de la nomenclature de l'article R 214-1 du code de l'environnement et des techniques de travaux qui seront mises en œuvre pour la préservation des enjeux environnementaux, conformément aux engagements figurant dans le porté à connaissance délivré aux services de la DDTM.

#### 4. PROFONDEUR MINIMALE D'IMPLANTATION DES CONDUITES

Les canalisations seront enfouies à une profondeur minimale de 1 m à partir de la génératrice supérieure de la conduite.

Ceci respecte les dispositions de l'article R152-2 du Code Rural qui précise qu'une hauteur minimum de 0,60 mètre doit être respectée entre la génératrice supérieure des canalisations et le niveau du sol après les travaux.

#### 5. LARGEUR DE LA BANDE DE SERVITUDE

Pour la pose des canalisations dont le diamètre maximal est de **1000 mm**, il est nécessaire d'instaurer une servitude portant sur **une bande de 6 mètres de large** donnant le droit à BRL, en sa qualité de concessionnaire de la Région,

- ▶ d'enfouir et d'entretenir la canalisation sur une bande de terrain d'une largeur de 3 mètres,
- ▶ d'essarter sur une largeur de 3 mètres supplémentaire les arbres susceptibles de nuire à l'établissement et à l'entretien de la canalisation.

Il est également demandé que la servitude devra permettre l'accès au terrains par les agents chargés du contrôle et d'effectuer tous travaux d'entretien et de réparation selon les dispositions de l'article R152-2 du code rural.

Conformément à l'article R152-3 du même code, la servitude devra obliger les propriétaires et leurs ayants droit à s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage.

- ▶ en conséquence, les constructions futures seront strictement interdites, sur l'emprise de la servitude afin d'assurer d'une part la protection de la conduite, et d'autre part de permettre l'intervention ultérieure sur le réseau.
- ▶ en revanche, la remise en culture sera possible au-dessus de la canalisation pour les terrains agricoles et espaces verts traversés, comme c'est déjà le cas pour l'ensemble du réseau régional.

NB : il faut noter que les négociations foncières ont porté non seulement sur les autorisations par convention pour les servitudes de canalisation, mais également sur les autorisations à occuper les emprises foncières de manière temporaire pour les travaux d'enfouissement de canalisation. BRL adressera une demande à M. Le Préfet pour bénéficier des dispositions de la loi de 1892 sur les occupations des propriétés privées pour la réalisation de travaux publics.

#### 6. PLAN PARCELLAIRE ET LISTE DES PROPRIETAIRES

Se reporter aux annexes dont le sommaire est le suivant :

- ▶ **PARTIE 1 – plan d'ensemble du tracé de la canalisation**
- ▶ **PARTIE 2 - liste par commune des propriétaires** concernés par l'établissement de la servitude
- ▶ **PARTIE 3 – plan par commune** avec identification des parcelles concernées par l'établissement de la servitude
- ▶ **PARTIE 4 - plans parcellaires** des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagé avec l'indication du tracé des canalisations.



## **AQUA DOMITIA**

### **MAILLON BITERROIS T2 – HAUT SERVICE**

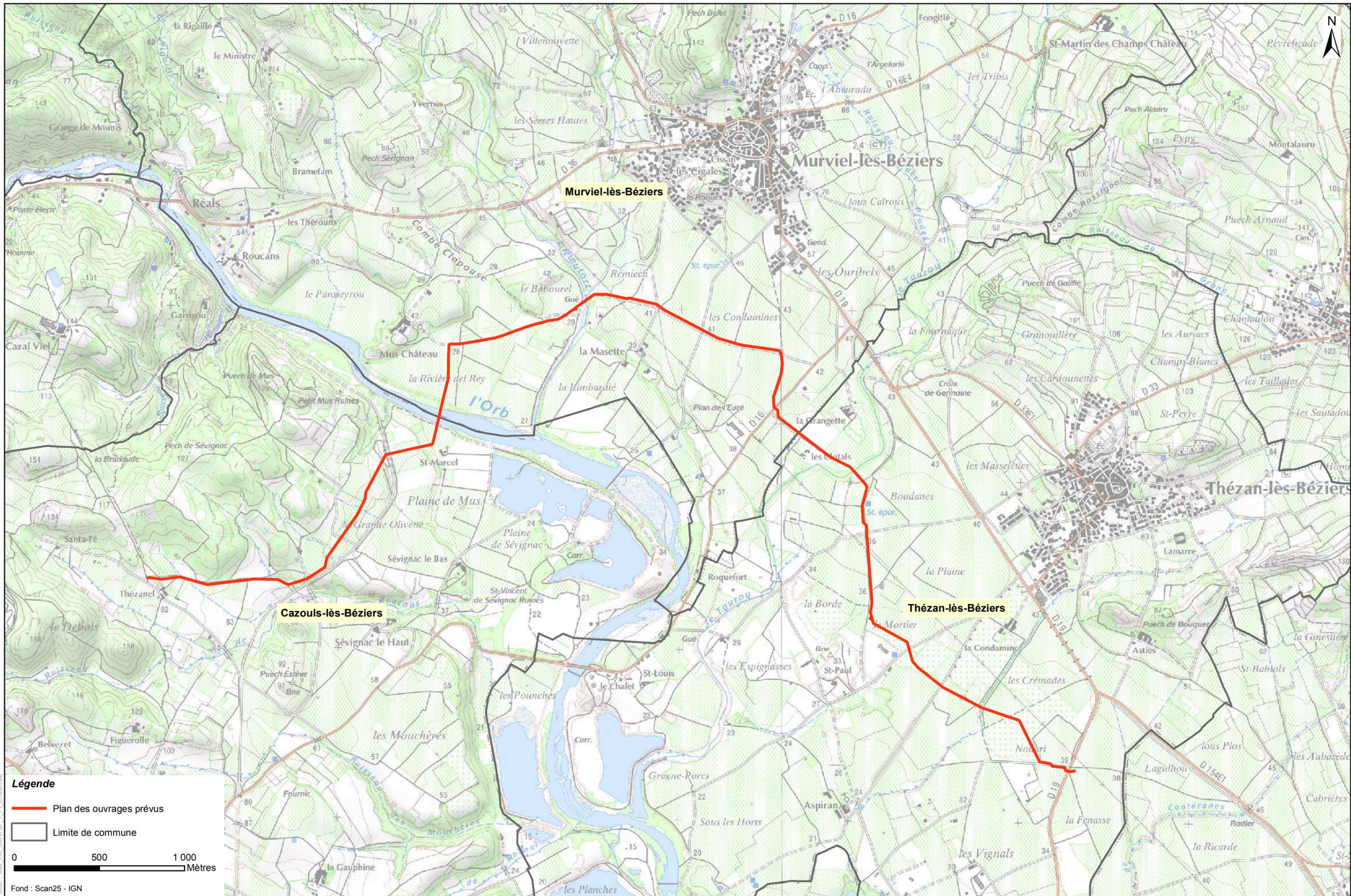
**COMMUNE DE THEZAN-LES-BEZIERS  
COMMUNE DE MURVIEL-LES-BEZIERS  
COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS**

**Note pour la demande d'ouverture d'une enquête préalable à l'institution de servitudes pour l'établissement à demeure de canalisations souterraines d'irrigation prévue par les articles L152-3 et suivants du Code Rural**

**Partie 1 : PLAN D'ENSEMBLE du tracé de la canalisation**

**ANNEXES**

*Octobre 2017*



Doc. : MBI\_HS\_ServFor\_1\_PL\_Ensemble

**Légende**

- Plan des ouvrages prévus
- Limite de commune

0      500      1 000  
Mètres

Fond : Scan25 - IGN



**Aqua Domitia - Maillon Biterrois - Tranche 2 Haut Service**  
Plan général des ouvrages prévus

**Localisation du tracé des canalisations**

Date : Octobre 2017



## **COMMUNE DE THEZAN-LES-BEZIERS**

**Partie 2** : LISTE PAR COMMUNE DES PROPRIETAIRES concernés par l'établissement de la servitude

**Partie 3** : PLAN PAR COMMUNE avec identification des parcelles concernées par l'établissement de la servitude

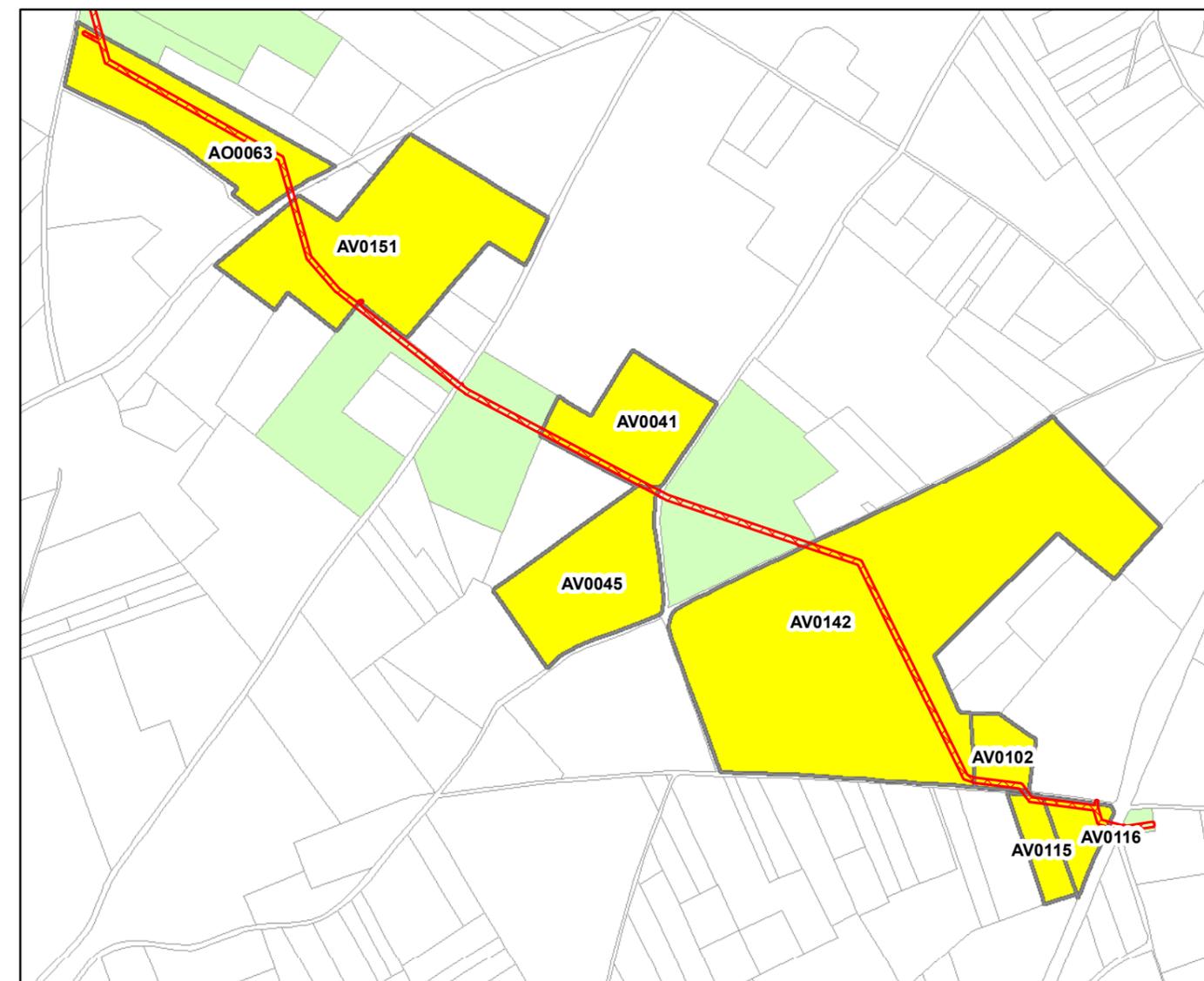
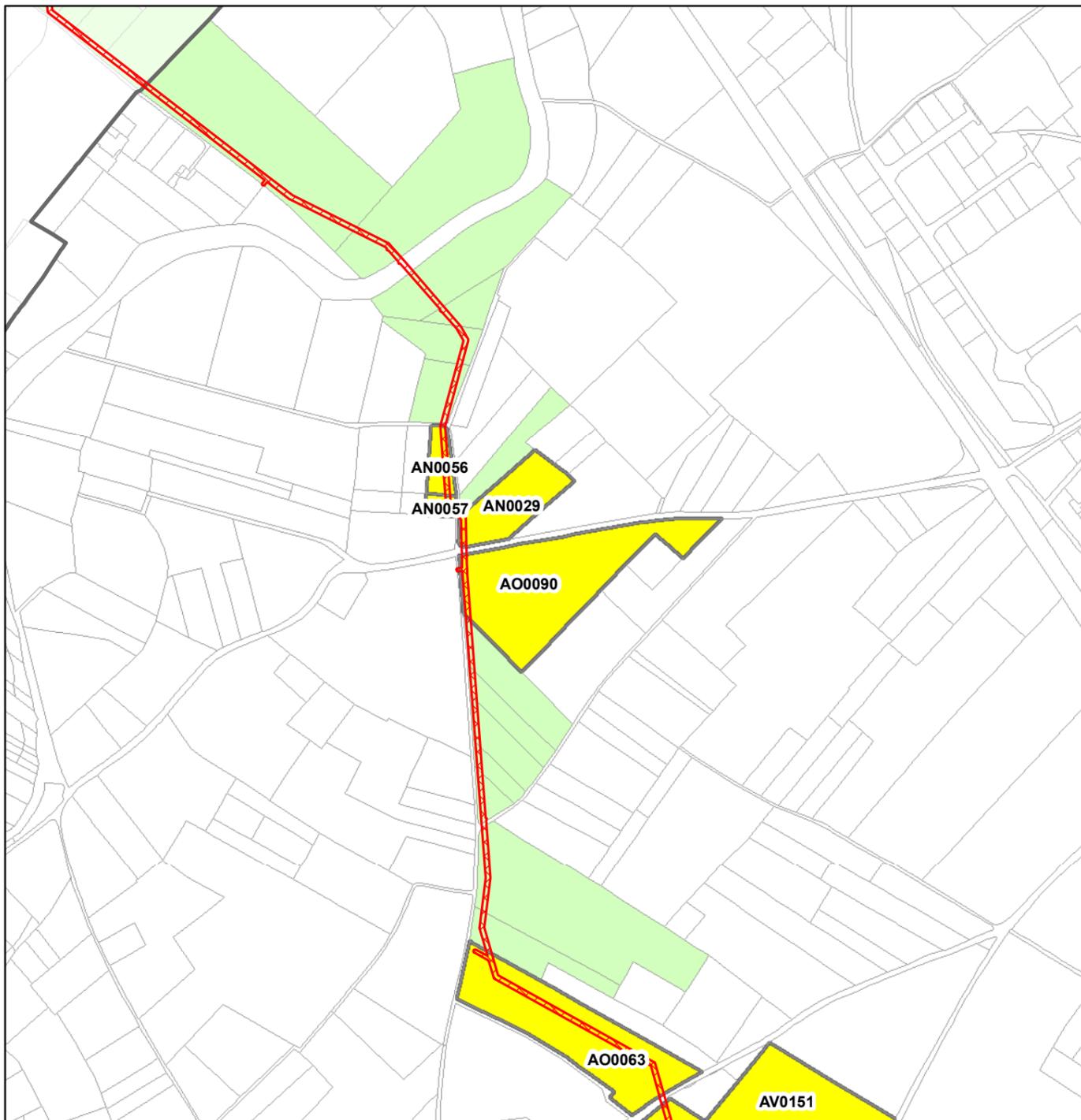
**Partie 4** : PLANS PARCELLAIRES des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagé avec l'indication du tracé des canalisations

## Aqua DOMITIA - Maillon Biterrois Tranche 2 - HAUT SERVICE

## LISTE PAR COMMUNE DES PROPRIETAIRES CONCERNES PAR L'ENQUETE

## COMMUNE DE THEZAN-LES-BEZIERS

Identifiant Propriétaire	Commune	Propriétaire(s)	Epouse	Cd Droit	Date et lieu de naissance	Adresse(s)	Parcelle	Surface totale de la parcelle m2	Diamètre et matériaux de la conduite	Longueur indicative de la canalisation m	Largeur de la servitude m	Largeur de la bande d'enfouissement de la canalisation m	Largeur de la bande d'essartage m
+00309	Thézan-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Foncier		PAR MME ESTEBE JOELLE, CR 21 DU CAYROU 34500 BEZIERS	AO0063	21840	1000 Fonte	297	6	3	3
+00309	Thézan-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Foncier		PAR MME ESTEBE JOELLE, CR 21 DU CAYROU 34500 BEZIERS	AO0063	21840	200 PVC	32	6	3	3
+00309	Thézan-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Tenuyer		DOMAINE DE LA CONDAMINE 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AO0063	21840	1000 Fonte	297	6	3	3
+00309	Thézan-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Tenuyer		DOMAINE DE LA CONDAMINE 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AO0063	21840	200 PVC	32	6	3	3
+00309	Thézan-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Foncier		PAR MME ESTEBE JOELLE, CR 21 DU CAYROU 34500 BEZIERS	AV0142	111651	1000 Fonte	346	6	3	3
+00309	Thézan-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Tenuyer		DOMAINE DE LA CONDAMINE 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AV0142	111651	1000 Fonte	346	6	3	3
+00309	Thézan-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Foncier		PAR MME ESTEBE JOELLE, CR 21 DU CAYROU 34500 BEZIERS	AV0151	42415	1000 Fonte	144	6	3	3
+00309	Thézan-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Foncier		PAR MME ESTEBE JOELLE, CR 21 DU CAYROU 34500 BEZIERS	AV0151	42415	200 PVC	2	6	3	3
+00309	Thézan-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Tenuyer		DOMAINE DE LA CONDAMINE 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AV0151	42415	1000 Fonte	144	6	3	3
+00309	Thézan-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Tenuyer		DOMAINE DE LA CONDAMINE 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AV0151	42415	200 PVC	2	6	3	3
B00317	Thézan-lès-Béziers	M BRENAC DIDIER PIERRE		Propriétaire	14/02/1969 34 BEZIERS	18 IMPASSE DU CLOS DU GOURP SALAT 34350 VALRAS-PLAGE	AV0116	4577	1000 Fonte	85	6	3	3
B00317	Thézan-lès-Béziers	M BRENAC DIDIER PIERRE		Propriétaire	14/02/1969 34 BEZIERS	18 IMPASSE DU CLOS DU GOURP SALAT 34350 VALRAS-PLAGE	AV0116	4577	200 PVC	6	6	3	3
S00171	Thézan-lès-Béziers	M SENQUERY JEAN JULES		Propriétaire	21/06/1955 34 THEZAN-LES-BEZIERS	2B RUE PAUL VALERY 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AN0029	8592	1000 Fonte	42	6	3	3
V00167	Thézan-lès-Béziers	M SENQUERY JEAN JULES		Nu-propiétaire	21/06/1955 34 THEZAN-LES-BEZIERS	2B RUE PAUL VALERY 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AN0056	2492	1000 Fonte	88	6	3	3
V00167	Thézan-lès-Béziers	M SENQUERY JEAN JULES		Nu-propiétaire	21/06/1955 34 THEZAN-LES-BEZIERS	2B RUE PAUL VALERY 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AN0057	1015	1000 Fonte	25	6	3	3
S00171	Thézan-lès-Béziers	M SENQUERY JEAN JULES		Propriétaire	21/06/1955 34 THEZAN-LES-BEZIERS	2B RUE PAUL VALERY 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AO0090	25819	1000 Fonte	80	6	3	3
S00171	Thézan-lès-Béziers	M SENQUERY JEAN JULES		Propriétaire	21/06/1955 34 THEZAN-LES-BEZIERS	2B RUE PAUL VALERY 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AO0090	25819	200 PVC	7	6	3	3
S00274	Thézan-lès-Béziers	M SENQUERY JEREMY ALAIN CHRISTIAN		Propriétaire	10/06/1986 34 BEZIERS	10 RUE LT ETIENNE PASCAL 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AV0045	22175	1000 Fonte	14	6	3	3
S00274	Thézan-lès-Béziers	M SENQUERY JEREMY ALAIN CHRISTIAN		Propriétaire	10/06/1986 34 BEZIERS	10 RUE LT ETIENNE PASCAL 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AV0102	5340	1000 Fonte	58	6	3	3
S00274	Thézan-lès-Béziers	M SENQUERY JEREMY ALAIN CHRISTIAN		Propriétaire	10/06/1986 34 BEZIERS	10 RUE LT ETIENNE PASCAL 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AV0115	4780	1000 Fonte	24	6	3	3
S00171	Thézan-lès-Béziers	Mme BARTISSOL CLAUDINE	Epouse SENQUERY	Propriétaire	07/07/1956 34 THEZAN-LES-BEZIERS	2B RUE PAUL VALERY 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AN0029	8592	1000 Fonte	42	6	3	3
S00171	Thézan-lès-Béziers	Mme BARTISSOL CLAUDINE	Epouse SENQUERY	Propriétaire	07/07/1956 34 THEZAN-LES-BEZIERS	2B RUE PAUL VALERY 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AO0090	25819	1000 Fonte	80	6	3	3
S00171	Thézan-lès-Béziers	Mme BARTISSOL CLAUDINE	Epouse SENQUERY	Propriétaire	07/07/1956 34 THEZAN-LES-BEZIERS	2B RUE PAUL VALERY 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AO0090	25819	200 PVC	7	6	3	3
B00310	Thézan-lès-Béziers	Mme BARTISSOL CLAUDINE	Epouse SENQUERY	Propriétaire	07/07/1956 34 THEZAN-LES-BEZIERS	2B RUE PAUL VALERY 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AV0041	16516	1000 Fonte	135	6	3	3
V00167	Thézan-lès-Béziers	Mme VILLEBRUN JEANNE	Epouse SENQUERY	Usufruitier	08/09/1919 34 VILLENEUVE-LES-BEZIERS	4 RUE PAUL VALERY 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AN0056	2492	1000 Fonte	88	6	3	3
V00167	Thézan-lès-Béziers	Mme VILLEBRUN JEANNE	Epouse SENQUERY	Usufruitier	08/09/1919 34 VILLENEUVE-LES-BEZIERS	4 RUE PAUL VALERY 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AN0057	1015	1000 Fonte	25	6	3	3



**Légende**

-  Emprise de servitude (6m)
-  Limite de commune
-  Parcelles visées par la demande de Servitude Code Rural
-  Parcelles faisant l'objet d'autorisations de passage et d'enfouissement



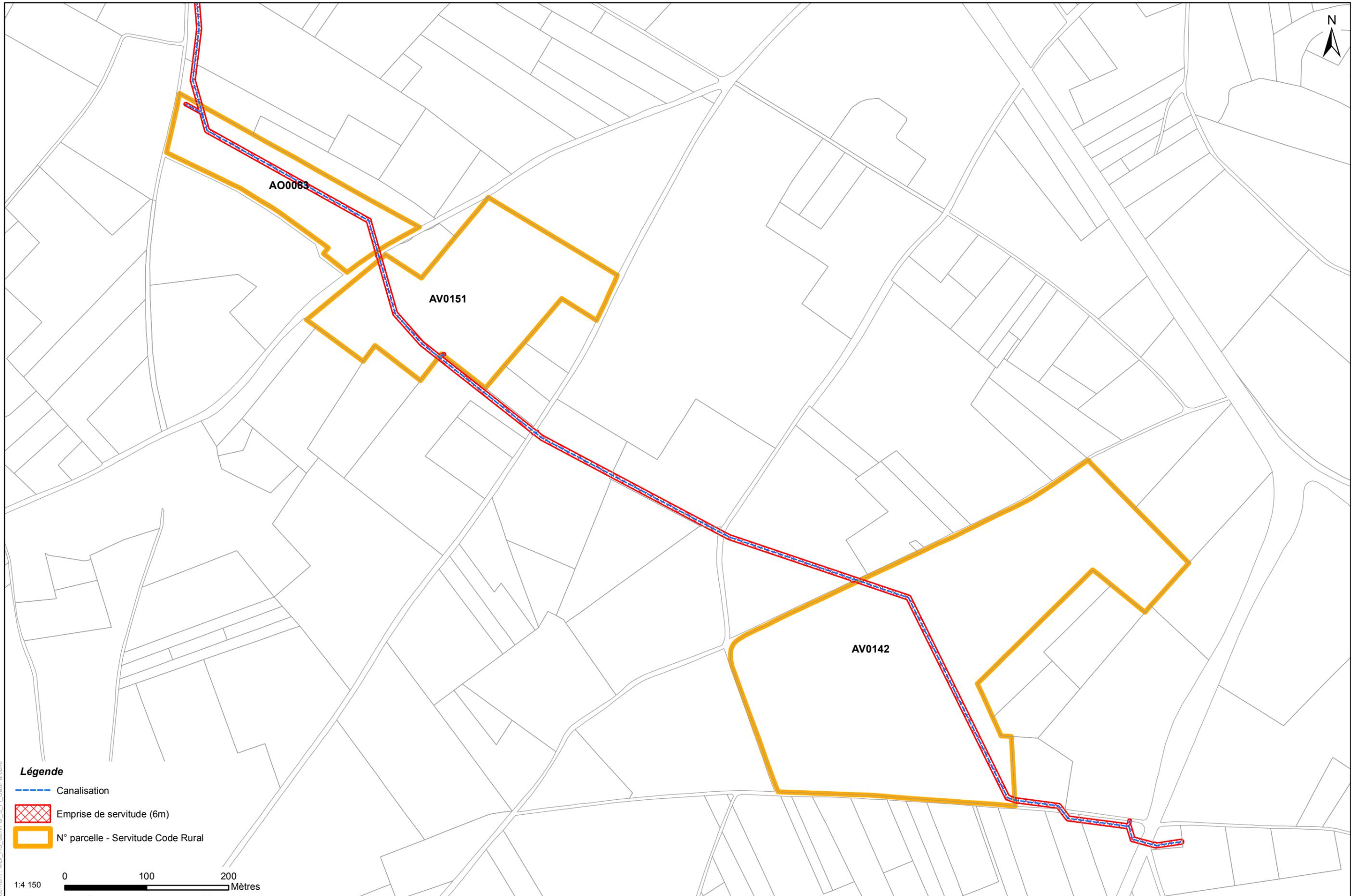
Document : MBI\_HS\_ServFor\_2\_PL\_CadComm\_2z



Aqua Domitia - Maillon Biterrois - Tranche 2 Haut Service

Commune de Thézan-lès-Béziers

Date : Octobre 2017

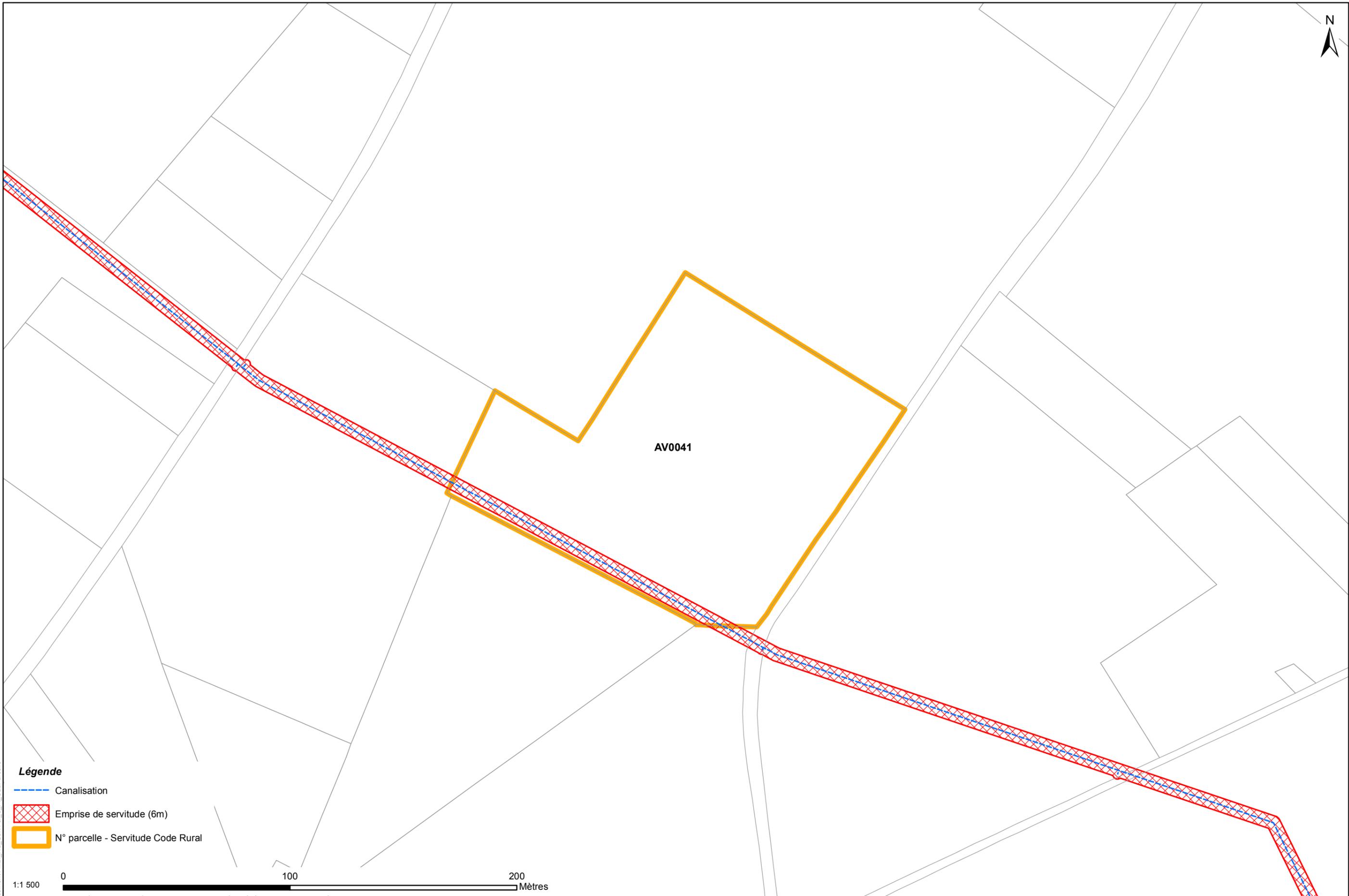


Document: MBI\_HS\_ServFor\_3\_Pi\_CadParcelle



**Aqua Domitia - Maillon Biterrois - Tranche 2 Haut Service**  
**Plan parcellaire des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagée**  
**Commune de Thézan-lès-Béziers - Identifiant Propriétaire : +00309**

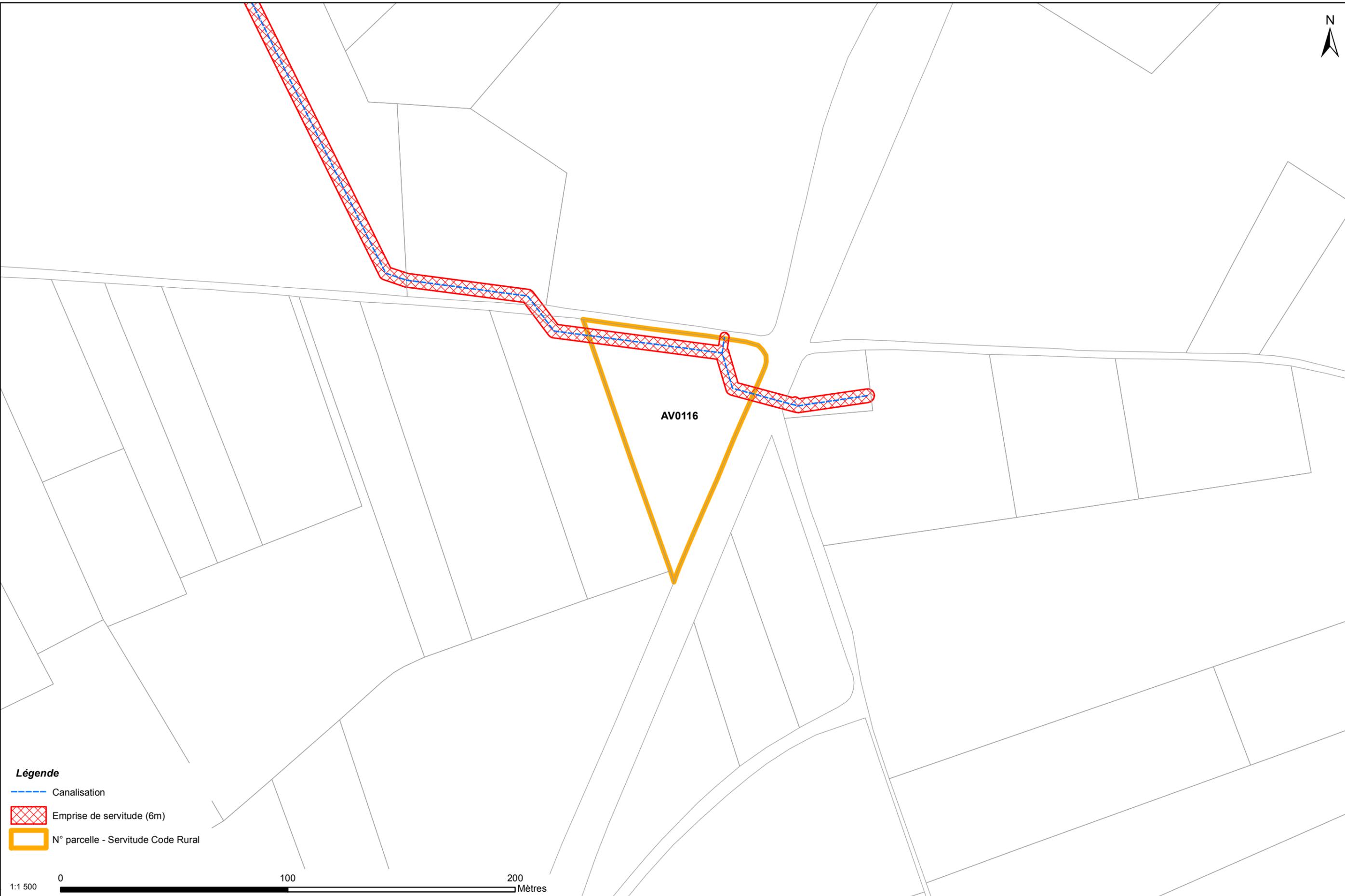
Date : Octobre 2017



- Légende**
- Canalisation
  - Emprise de servitude (6m)
  - N° parcelle - Servitude Code Rural

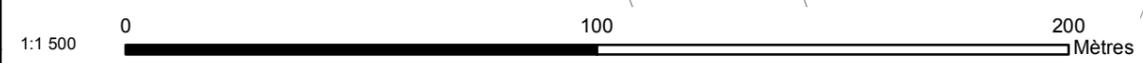
1:1 500 0 100 200 Mètres

Document: MBI\_HS\_ServFor\_3\_Pi\_CadParcelle



AV0116

- Légende**
-  Canalisation
  -  Emprise de servitude (6m)
  -  N° parcelle - Servitude Code Rural

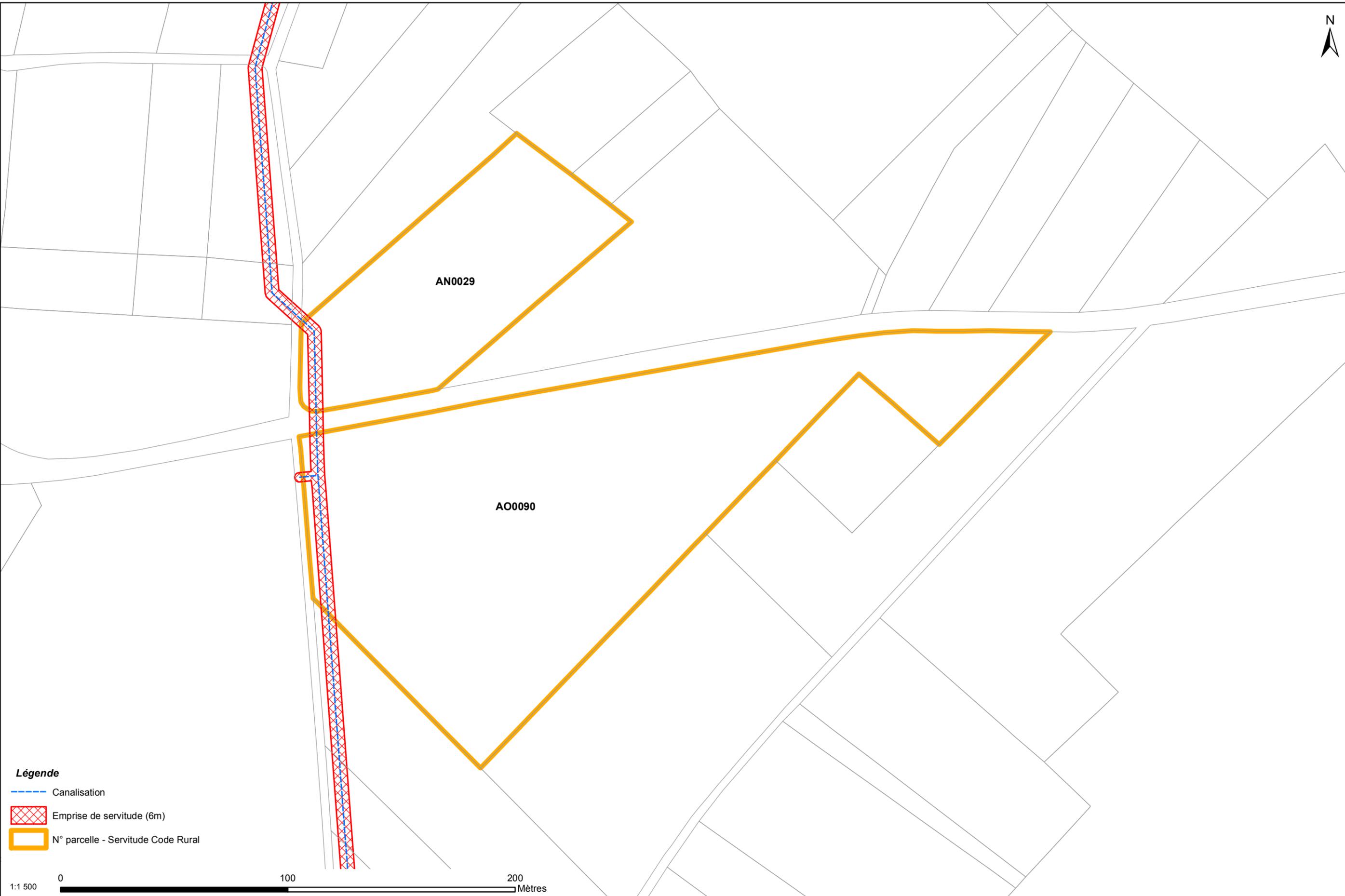


Document: MBI\_HS\_ServFor\_3\_Pi\_CadParcelle



**Aqua Domitia - Maillon Biterrois - Tranche 2 Haut Service**  
 Plan parcellaire des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagée  
 Commune de Thézan-lès-Béziers - Identifiant Propriétaire : B00317

Date : Octobre 2017



- Légende**
-  Canalisation
  -  Emprise de servitude (6m)
  -  N° parcelle - Servitude Code Rural

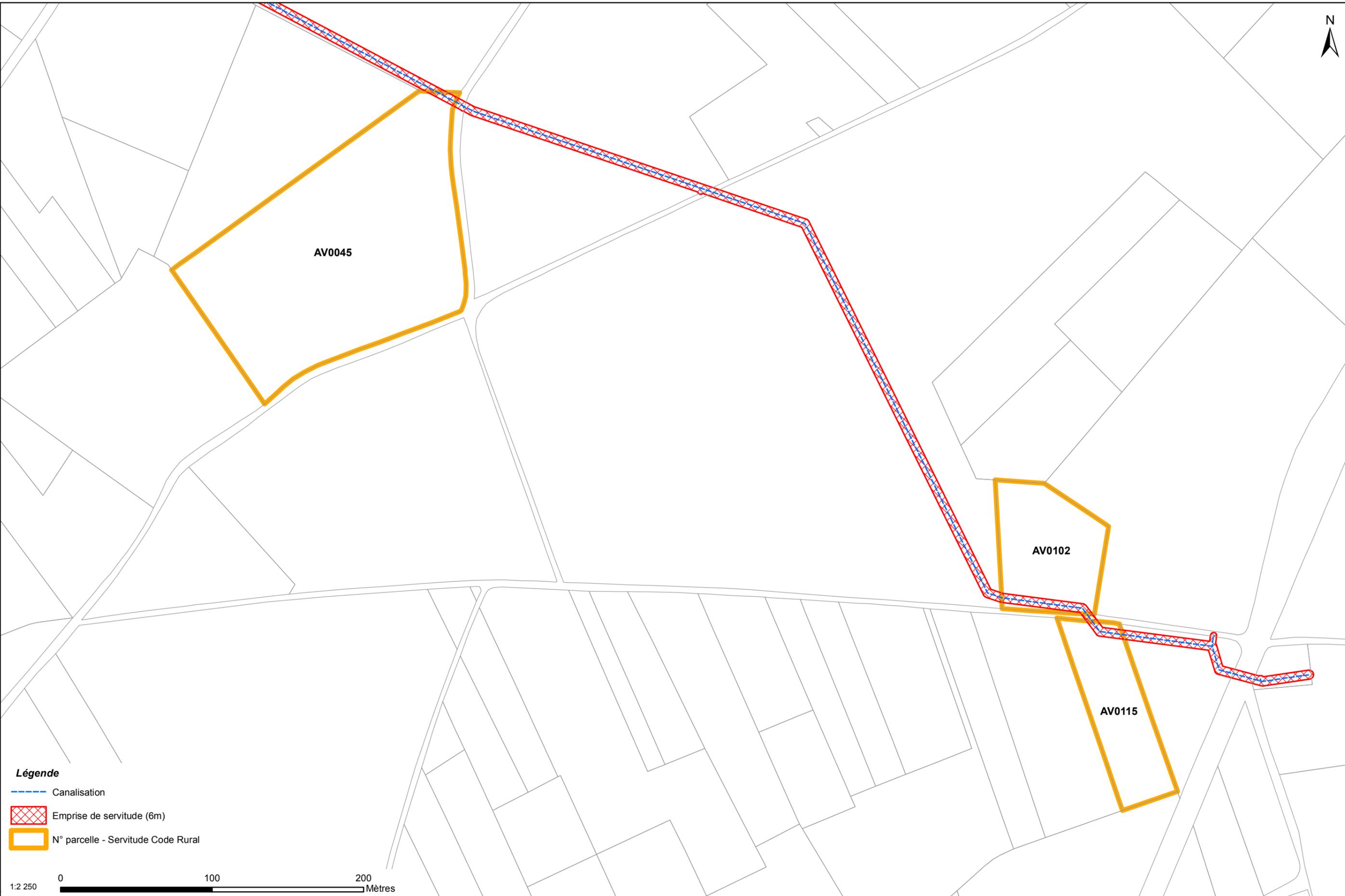
Document: MBI\_HS\_ServFor\_3\_Pi\_CadParcelle

1:1 500 0 100 200 Mètres

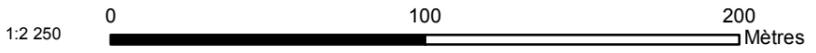


**Aqua Domitia - Maillon Biterrois - Tranche 2 Haut Service**  
 Plan parcellaire des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagée  
 Commune de Thézan-lès-Béziers - Identifiant Propriétaire : S00171

Date : Octobre 2017



- Légende**
- Canalisation
  - Emprise de servitude (6m)
  - N° parcelle - Servitude Code Rural

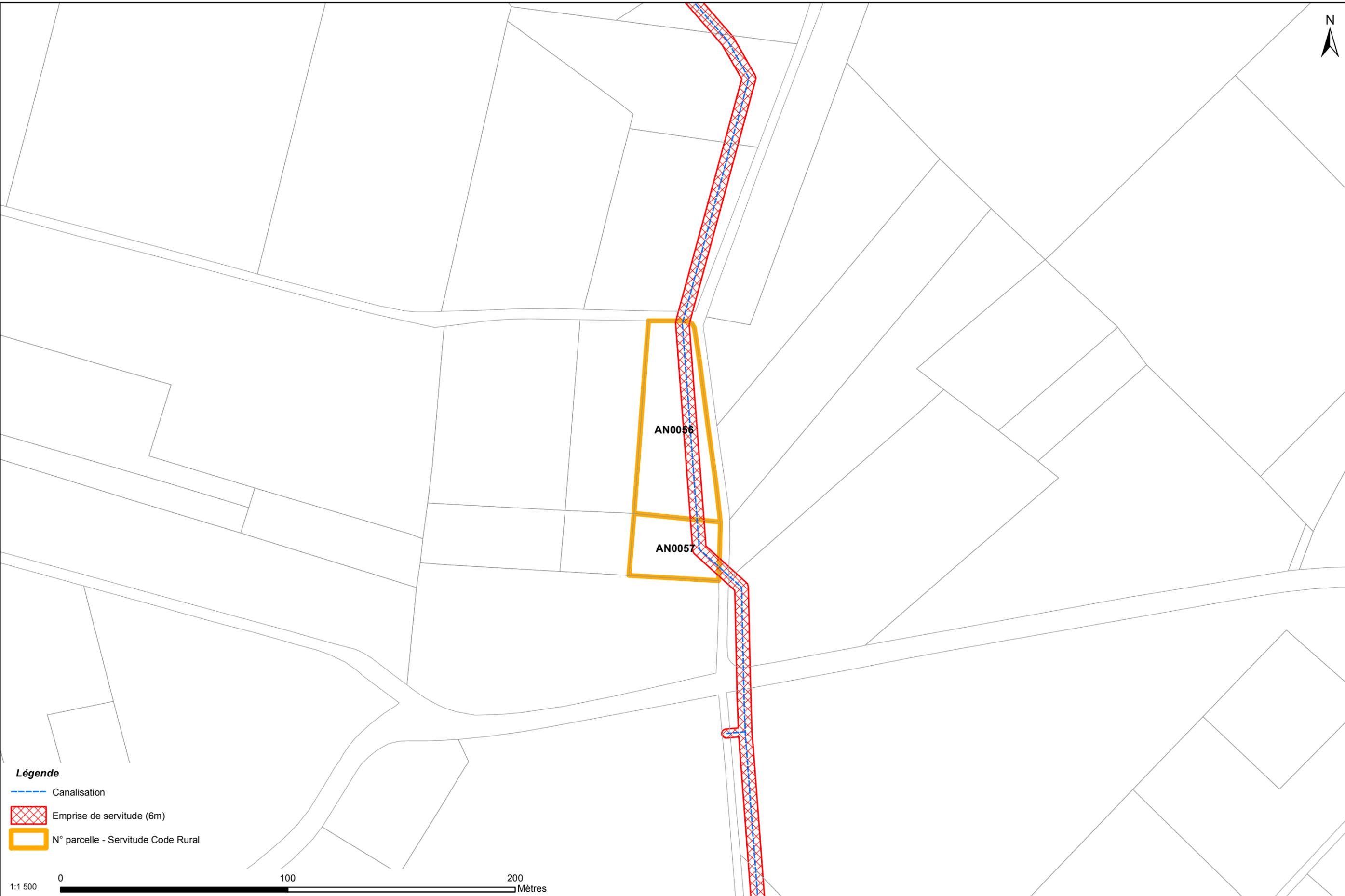


Document: MBI\_HS\_ServFor\_3\_Pi\_CadParcelle

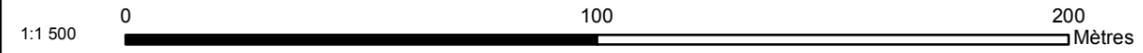


**Aqua Domitia - Maillon Biterrois - Tranche 2 Haut Service**  
**Plan parcellaire des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagée**  
**Commune de Thézan-lès-Béziers - Identifiant Propriétaire : S00274**

Date : Octobre 2017



- Légende**
-  Canalisation
  -  Emprise de servitude (6m)
  -  N° parcelle - Servitude Code Rural



Document: MBI\_HS\_ServFor\_3\_Pi\_CadParcelle



**Aqua Domitia - Maillon Biterrois - Tranche 2 Haut Service**  
 Plan parcellaire des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagée  
 Commune de Thézan-lès-Béziers - Identifiant Propriétaire : V00167

Date : Octobre 2017



## **COMMUNE DE MURVIEL-LES-BEZIERS**

**Partie 2** : LISTE PAR COMMUNE DES PROPRIETAIRES concernés par l'établissement de la servitude

**Partie 3** : PLAN PAR COMMUNE avec identification des parcelles concernées par l'établissement de la servitude

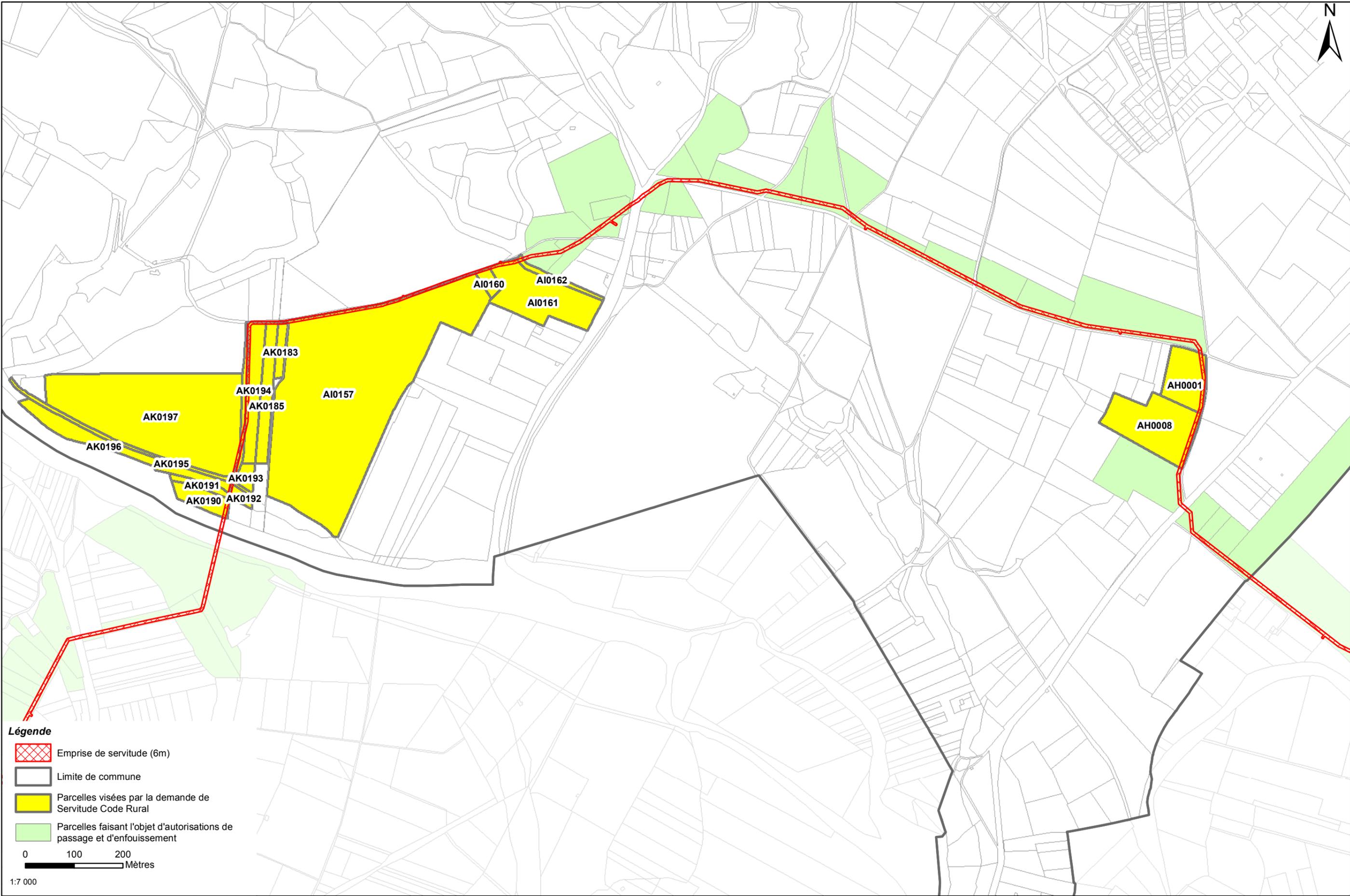
**Partie 4** : PLANS PARCELLAIRES des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagé avec l'indication du tracé des canalisations

## Aqua DOMITIA - Maillon Biterrois Tranche 2 - HAUT SERVICE

## LISTE PAR COMMUNE DES PROPRIETAIRES CONCERNES PAR L'ENQUETE

## COMMUNE DE MURVIEL-LES-BEZIERS

Identifiant Propriétaire	Commune	Propriétaire(s)	Epouse	Cd Droit	Date et lieu de naissance	Adresse(s)	Parcelle	Surface totale de la parcelle m2	Diamètre et matériaux de la conduite	Longueur indicative de la canalisation m	Largeur de la servitude m	Largeur de la bande d'enfouissement de la canalisation m	Largeur de la bande d'essartage m
+00189	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AI0157	114640	1000 Fonte	416	6	3	3
+00189	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AI0157	114640	200 PVC	2	6	3	3
+00198	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AI0160	1725	1000 Fonte	31	6	3	3
+00189	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AI0161	18100	1000 Fonte	61	6	3	3
+00189	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AI0161	18100	200 PVC	3	6	3	3
+00189	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AI0162	1900	1000 Fonte	12	6	3	3
+00198	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AK0185	7210	1000 Fonte	25	6	3	3
+00189	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AK0190	4440	1000 Fonte	40	6	3	3
+00189	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AK0191	1730	1000 Fonte	9	6	3	3
+00198	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AK0192	1050	1000 Fonte	15	6	3	3
+00198	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AK0193	1790	1000 Fonte	6	6	3	3
+00198	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AK0194	8520	1000 Fonte	248	6	3	3
+00189	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AK0195	6600	1000 Fonte	68	6	3	3
+00189	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AK0196	10160	1000 Fonte	6	6	3	3
+00189	Murviel-lès-Béziers	DU CHATEAU DE MUS		Propriétaire		CHATEAU DE MUS 34490 MURVIEL LES BEZIERS	AK0197	59740	1000 Fonte	42	6	3	3
+00267	Murviel-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Foncier		PAR MME ESTEBE JOELLE, CR 21 DU CAYROU 34500 BEZIERS	AH0001	9570	1000 Fonte	124	6	3	3
+00267	Murviel-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Tenuyer		DOMAINE DE LA CONDAMINE 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AH0001	9570	1000 Fonte	124	6	3	3
+00267	Murviel-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Foncier		PAR MME ESTEBE JOELLE, CR 21 DU CAYROU 34500 BEZIERS	AH0008	18470	1000 Fonte	120	6	3	3
+00267	Murviel-lès-Béziers	SANTA ESTELA		Tenuyer		DOMAINE DE LA CONDAMINE 34490 THEZAN-LES-BEZIERS	AH0008	18470	1000 Fonte	120	6	3	3
C00346	Murviel-lès-Béziers	M COT CHRISTIAN JEAN		Propriétaire	16/04/1932 34 BEZIERS	ROUCAN 34490 MURVIEL-LES-BEZIERS	AK0183	2100	1000 Fonte	1	6	3	3
C00346	Murviel-lès-Béziers	Mme SORIANO RAYMONDE	Epouse COT	Propriétaire	06/10/1934 34 BEZIERS	ROUTE DE REALS ROUCAN 34490 MURVIEL-LES-BEZIERS	AK0183	2100	1000 Fonte	1	6	3	3



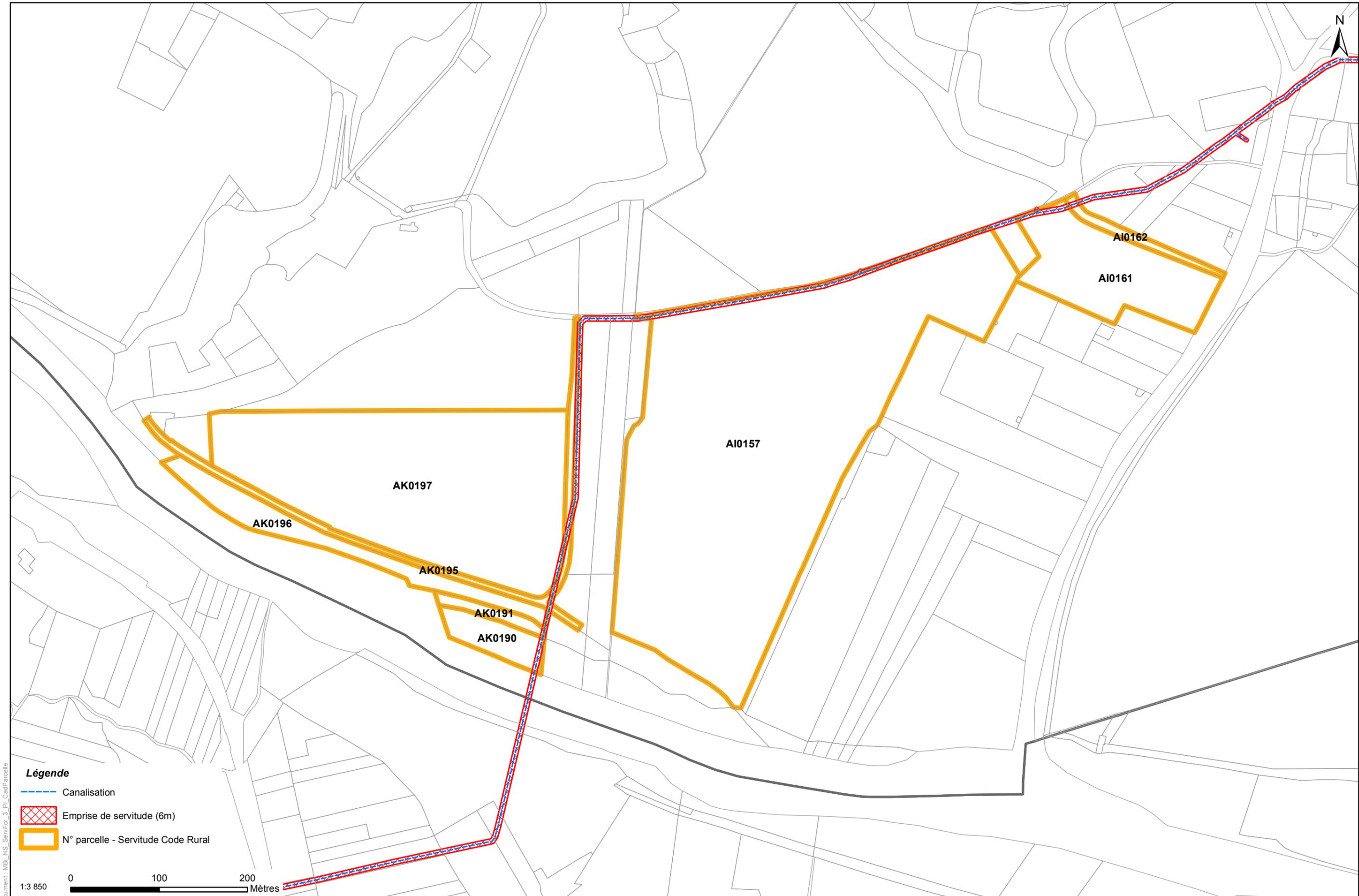
**Légende**

-  Emprise de servitude (6m)
-  Limite de commune
-  Parcelles visées par la demande de Servitude Code Rural
-  Parcelles faisant l'objet d'autorisations de passage et d'enfouissement

0 100 200  
Mètres

1:7 000

Document : MBI\_HS\_ServFor\_2\_PL\_CadComm\_1z



- Légende**
-  Canalisation
  -  Emprise de servitude (6m)
  -  N° parcelle - Servitude Code Rural

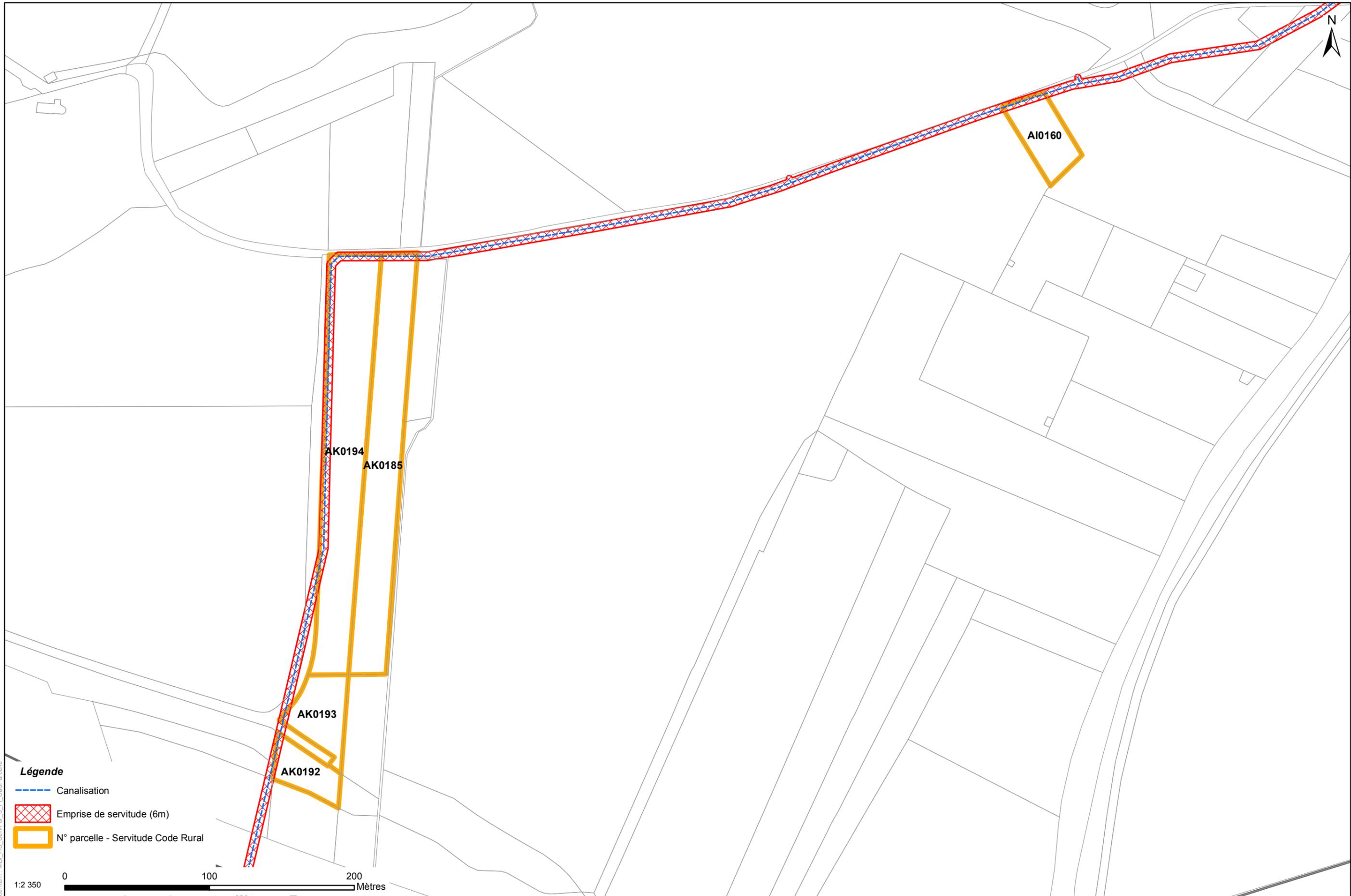
1:3 850 0 100 200 Mètres

Document: MBI\_HS\_ServFor\_3\_Pi\_CadParcelle



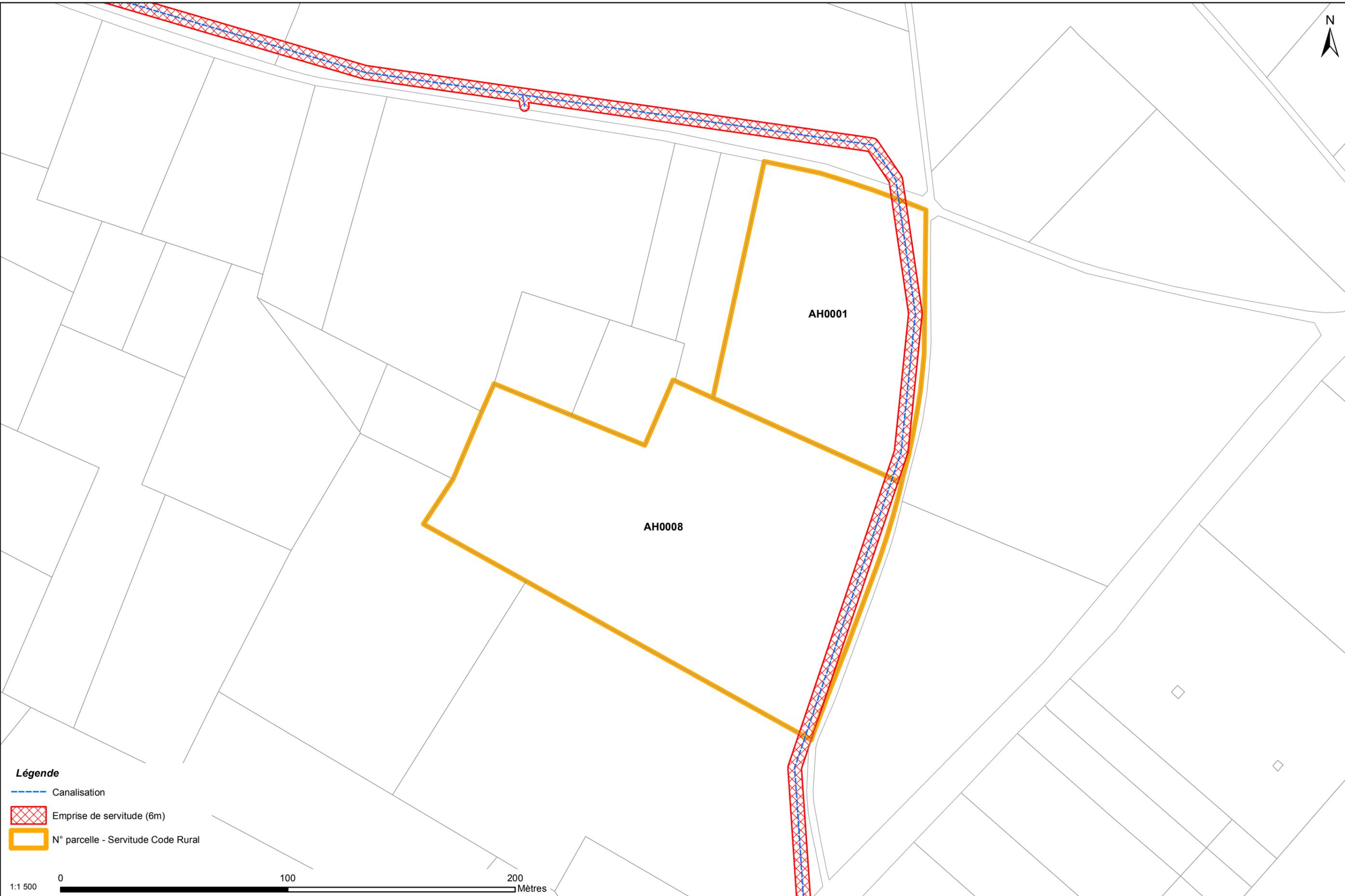
**Aqua Domitia - Maillon Biterrois - Tranche 2 Haut Service**  
**Plan parcellaire des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagée**  
**Commune de Murviel-lès-Béziers - Identifiant Propriétaire : +00189**

Date : Octobre 2017



- Légende**
-  Canalisation
  -  Emprise de servitude (6m)
  -  N° parcelle - Servitude Code Rural

Document: MBI\_HS\_ServFor\_3\_Pi\_CadParcelle



- Légende**
- Canalisation
  - Emprise de servitude (6m)
  - N° parcelle - Servitude Code Rural

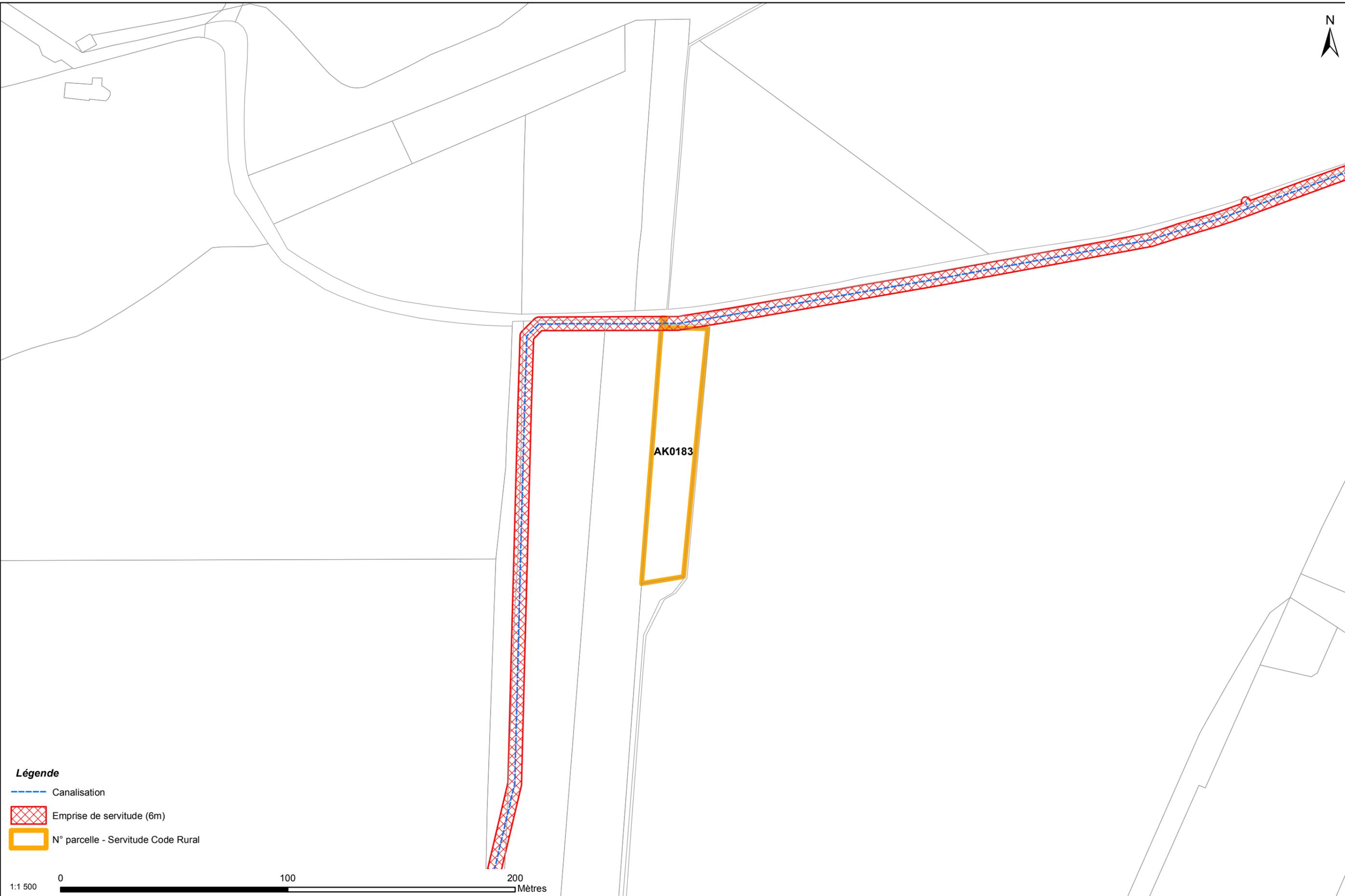
1:1 500 0 100 200 Mètres

Document: MBI\_HS\_ServFor\_3\_PI\_CadParcelle



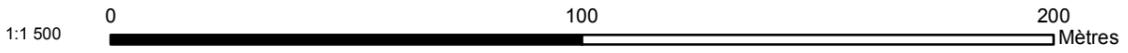
**Aqua Domitia - Maillon Biterrois - Tranche 2 Haut Service**  
**Plan parcellaire des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagée**  
**Commune de Murviel-lès-Béziers - Identifiant Propriétaire : +00267**

Date : Octobre 2017



AK0183

- Légende**
-  Canalisation
  -  Emprise de servitude (6m)
  -  N° parcelle - Servitude Code Rural



Document : MBI\_HS\_ServFor\_3\_Pi\_CadParcelle



**Aqua Domitia - Maillon Biterrois - Tranche 2 Haut Service**  
 Plan parcellaire des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagée  
 Commune de Murviel-lès-Béziers - Identifiant Propriétaire : C00346

Date : Octobre 2017



## **COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS**

**Partie 2** : LISTE PAR COMMUNE DES PROPRIETAIRES concernés par l'établissement de la servitude

**Partie 3** : PLAN PAR COMMUNE avec identification des parcelles concernées par l'établissement de la servitude

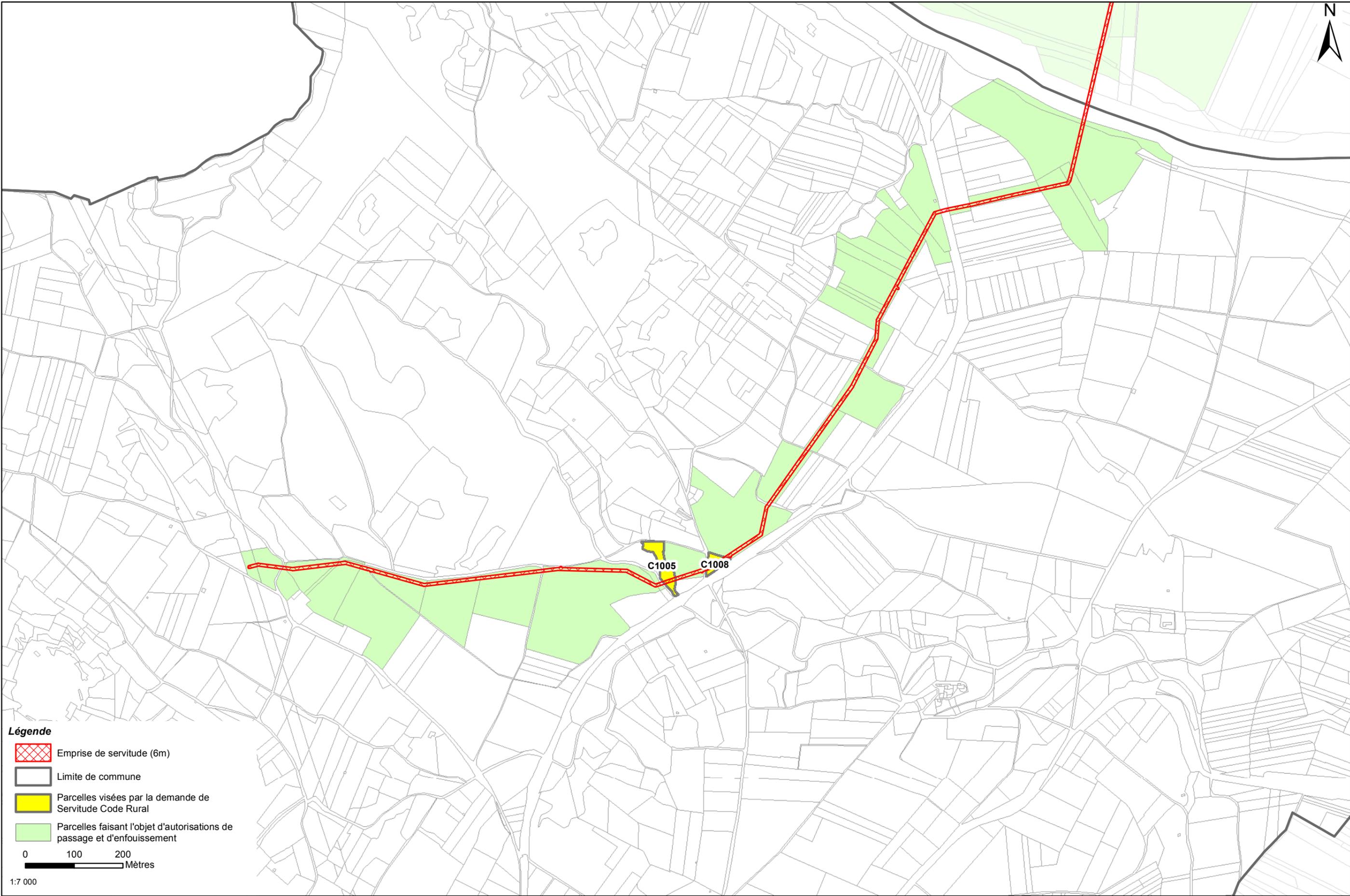
**Partie 4** : PLANS PARCELLAIRES des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagé avec l'indication du tracé des canalisations

## Aqua DOMITIA - Maillon Biterrois Tranche 2 - HAUT SERVICE

LISTE PAR COMMUNE DES PROPRIETAIRES CONCERNES PAR L'ENQUETE

COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS

Identifiant Propriétaire	Commune	Propriétaire(s)	Epouse	Cd Droit	Date et lieu de naissance	Adresse(s)	Parcelle	Surface totale de la parcelle m2	Diamètre et matériaux de la conduite	Longueur indicative de la canalisation m	Largeur de la servitude m	Largeur de la bande d'enfouissement de la canalisation m	Largeur de la bande d'essartage m
P00586	Cazouls-lès-Béziers	M PEREZ ALEXANDRE PHILIPPE JEAN		Usufruitier	14/06/1950 34 CAZOULS-LES-BEZIERS	24B ROUTE DE NISSAN 34710 LESPIGNAN	C1005	2580	1000 Fonte	24	6	3	3
P00586	Cazouls-lès-Béziers	M PEREZ ALEXANDRE PHILIPPE JEAN		Usufruitier	14/06/1950 34 CAZOULS-LES-BEZIERS	24B ROUTE DE NISSAN 34710 LESPIGNAN	C1008	1160	1000 Fonte	47	6	3	3
P00586	Cazouls-lès-Béziers	M PEREZ DAVID CHARLES MICHEL		Nu-propiétaire	08/11/1972 34 BEZIERS	12 RUE FLOREAL 34350 VENDRES	C1005	2580	1000 Fonte	24	6	3	3
P00586	Cazouls-lès-Béziers	M PEREZ DAVID CHARLES MICHEL		Nu-propiétaire	08/11/1972 34 BEZIERS	12 RUE FLOREAL 34350 VENDRES	C1008	1160	1000 Fonte	47	6	3	3
P00586	Cazouls-lès-Béziers	Mme PEREZ CELINE	Epouse ALLART	Nu-propiétaire	18/01/1979 34 BEZIERS	14 TRAVERSEE CANTEGRAGNOTTES 34710 LESPIGNAN	C1005	2580	1000 Fonte	24	6	3	3
P00586	Cazouls-lès-Béziers	Mme PEREZ CELINE	Epouse ALLART	Nu-propiétaire	18/01/1979 34 BEZIERS	14 TRAVERSEE CANTEGRAGNOTTES 34710 LESPIGNAN	C1008	1160	1000 Fonte	47	6	3	3



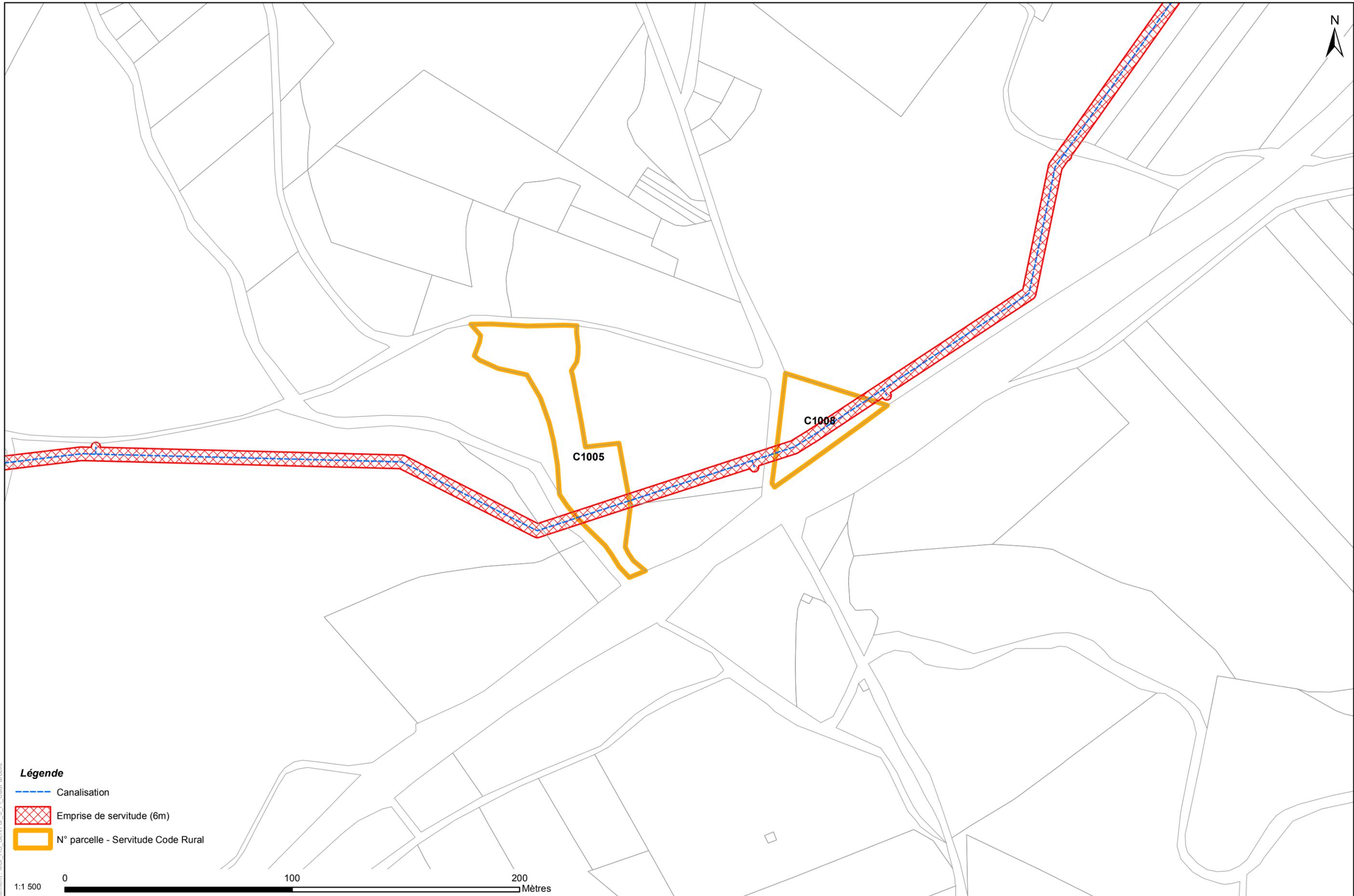
**Légende**

-  Emprise de servitude (6m)
-  Limite de commune
-  Parcelles visées par la demande de Servitude Code Rural
-  Parcelles faisant l'objet d'autorisations de passage et d'enfouissement

0 100 200  
Mètres

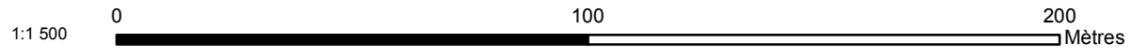
1:7 000

Document : MBI\_HS\_ServFor\_2\_PL\_CadComm\_1z



**Légende**

-  Canalisation
-  Emprise de servitude (6m)
-  N° parcelle - Servitude Code Rural



Document: MBI\_HS\_ServFor\_3\_Pi\_CadParcelle



**Aqua Domitia - Maillon Biterrois - Tranche 2 Haut Service**  
**Plan parcellaire des terrains sur lesquels l'établissement de la servitude est envisagée**  
**Commune de Cazouls-lès-Béziers - Identifiant Propriétaire : P00586**

Date : Octobre 2017